

GROUPEMENT INTERDISCIPLINAIRE
EN SCIENCES SOCIALES
CÔTE-D'IVOIRE

**LES GRANDES TENDANCES DE LA SCOLARISATION
FEMININE EN COTE-D'IVOIRE :
*QUELQUES REPERES STATISTIQUES***

LAURENCE PROTEAU

63, rue de Malakoff

92320 CHATILLON

Tél. : 46 38 84 99

- NOTES et TRAVAUX - N° 9 - Avril 1996

EDITE PAR LE CENTRE ORSTOM DE PETIT-BASSAM

04 BP 293 ABIDJAN 04 - COTE D'IVOIRE

TEL : 35 43 67 - 35 70 67

La Collection «Notes et Travaux» du GIDIS-CI.

Avec la Collection «Notes et Travaux», le GIDIS-CI (Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales - Côte d'Ivoire) inaugure une nouvelle publication ouverte à ses chercheurs et partenaires de recherche.

En complément du «Bulletin» (créé en février 1992) qui rend compte des activités de recherche du GIDIS-CI, les «Notes et Travaux» ont pour vocation de présenter des textes non encore publiés qui s'inscrivent dans les thèmes de réflexion et de travail développés par le GIDIS-CI, organisés suivant quatre pôles: «Dynamique des populations et développement agricole», «Recherches urbaines», «Santé» et «Ajustement structurel; Entreprises - entrepreneurs». Les manuscrits peuvent aussi bien traiter de questions méthodologiques que proposer des réflexions théoriques ou des synthèses à partir d'enquêtes de «terrain».

Leur publication dans les «Notes et Travaux» sera soumise à l'évaluation du Comité de Pilotage du GIDIS-CI. L'objectif est d'offrir une diffusion à des textes de travail inédits et susceptibles d'être ultérieurement enrichis en vue d'une publication dans une revue de renom international. Cette démarche s'inscrit donc dans la tradition des «working papers», rapidement disponibles et diffusés dans les institutions de recherche intéressées par les axes de réflexion du GIDIS-CI.

Chaque texte constitue un numéro des «Notes et Travaux». D'une longueur maximum de 30 pages dactylographiées, les textes seront tirés en 200 exemplaires, dont 20 destinés à l'auteur.

Afin d'assurer le succès de cette collection qui se veut un outil de valorisation des recherches en Sciences sociales menées en Côte d'Ivoire, le Comité de Pilotage du GIDIS-CI lance un appel à contributions à l'ensemble de ses partenaires de recherche (étudiants, enseignants à l'Université, membres d'organismes de recherche et d'organisations internationales).

Les manuscrits sont à adresser à AFFOU Yapi ou Laurent VIDAL, responsables des «Notes et Travaux», Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 04 BP 293 ABIDJAN 04 (Tél. 35-43-67; 35-70-67) .

**LES GRANDES TENDANCES DE LA SCOLARISATION
FEMININE EN COTE-D'IVOIRE :
*QUELQUES REPERES STATISTIQUES***

LAURENCE PROTEAU

63, rue de Malakoff

92320 CHATILLON

Tél. : 46 38 84 99

Les données quantitatives fournies par les «annuaires» statistiques de l'Education nationale¹ sur l'évolution et la composition des effectifs révèlent certaines particularités des itinéraires scolaires selon le sexe et permettent de dégager quelques unes des spécificités de la scolarisation féminine. En s'appuyant sur une reconstitution de l'histoire statistique de la composition des effectifs du primaire et du secondaire général depuis 1960, on peut mettre en évidence la sous scolarisation et la sur-sélection féminines. Les données quantitatives sont des indicateurs de la précarité des itinéraires scolaires de la grande majorité des élèves et en particulier de ceux des filles. Malgré la progression des effectifs scolaires féminins depuis l'Indépendance, les inégalités entre les sexes restent fortes et en défaveur des filles puisqu'elles ne représentent encore, en 1991-92, que 41,7% de la population du primaire, 32,5% de la population du secondaire et 20% des effectifs de l'université nationale. Le taux de scolarisation primaire, obtenu d'après le recensement de 1988, est aussi un indicateur des inégalités scolaires entre les sexes : 79% pour les garçons et de 54% pour les filles.

Ce texte fait le point sur les premières avancées d'une recherche en cours et, bien qu'il ne couvre pas l'ensemble des interrogations sur la scolarisation féminine, il présente les grandes tendances que fait apparaître l'analyse quantitative. Si l'apport de ce type de matériel est incontestable, son utilisation suppose une analyse critique des catégories et des opérations statistiques et une vigilance épistémologique en s'assurant, comme le recommande F. Simiand, «(...) que nos expressions de faits complexes, nos moyennes, nos indices, nos coefficients, ne soient pas des résultats de comptages quelconques, de combinaisons arbitraires entre des chiffres et des chiffres, mais qu'elles aussi se modèlent sur la complexité concrète, respectent les articulations du réel, expriment quelque chose à la fois de distinct et de vrai par rapport à la multiplicité des cas individuels à laquelle elles correspondent»².

1 - Quelques précisions sur les statistiques scolaires

En 1969-70, la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques introduit une méthode d'identification individuelle des élèves, à l'aide d'un numéro matricule, pour le recensement du secondaire en remplacement du recueil effectué

¹ Les données statistiques utilisées dans ce texte proviennent d'un travail effectué à partir, d'une part, des «annuaires» statistiques de l'Education nationale (République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques de 1957 à 1993) et, d'autre part, des Recensements de 1975 (Recensement Général de la Population, République de Côte-d'Ivoire, RGP, 1977) et de 1988 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, République de Côte-d'Ivoire, RGPH, 1992).

² Texte cité par P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon & J.-C. Passeron, 1968, p. 218.

jusque là par établissement et portant sur un nombre restreint de variables. A chaque élève était attribué un matricule qui devait être conservé tout au long de la scolarité et qui permettait de suivre sa progression dans le système. Les erreurs de matricules dans les fiches, le coût de ce recensement, le peu de moyens dont disposent les services de planification, devaient remettre en cause cette méthode. Mais le principe d'un recensement par questionnaire individuel fût maintenu. Ce procédé fût appliqué pendant six ans de 1971-72 à 1976-77. Il permettait d'identifier les arrivées d'élèves de l'étranger, les inscriptions d'élèves auparavant scolarisés dans des écoles non autorisées, les reprises d'études après interruption et les transferts entre les ordres d'enseignement (privé/public).

Ce recensement individuel des élèves a été abandonné en 1977-78 compte tenu, selon les sources officielles, de l'ampleur de la charge de travail (près de 126 000 élèves). Un retour à une saisie des informations au niveau des classes ne permet plus d'appréhender certaines caractéristiques individuelles à partir desquelles pouvait être calculé le rendement interne de chaque ordre d'enseignement ou le nombre d'élèves originaires des différents départements. Depuis, la collecte des données se fait à partir d'un questionnaire par classe rempli par le professeur principal ou par l'administration de l'école au début de chaque année scolaire. Ce mode de recueil des données n'est pas sans conséquences sur le type d'informations transmises ou soustraites. En effet, plusieurs aspects de la gestion pratique des établissements publics et privés s'opposent à la législation scolaire. Nous signalerons seulement deux cas pour lesquels les techniques de recueil des données scolaires semblent peu fiables : le «recrutement parallèle»³ (cf. annexe pour quelques chiffres sur le recrutement parallèle) et le suivi des élèves de l'enseignement public affectés dans des établissements privés⁴. Est-ce

³ Les recrutements sont dits «parallèles» parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'ayant pas intégré en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen. Ils n'interviennent pas uniquement comme techniques pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire au niveau de toutes les classes et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont rendus possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations familiales et/ou sociales (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire). Initiés en 1978 sous la forme d'un test de passage entre le privé et le public sous la responsabilité des chefs d'établissements publics, puis confiés à une «commission nationale de recrutement» en 1984, ils sont finalement officiellement supprimés en 1986 mais continuent d'être pratiqués illégalement.

⁴ La convention de 1974 entre l'Etat et les entreprises privées d'éducation avait déterminé que la subvention serait fonction du nombre de professeurs fonctionnaires affectés dans les écoles privées, l'Etat prenant en charge le salaire de ces enseignants à hauteur de 80%. En 1992, une nouvelle convention a été signée et stipule que la subvention de l'Etat est fixée non plus sur la base du nombre de professeurs détachés mais sur celle du nombre d'élèves affectés (en 1991, sur 52 430 admis en sixième 14 000 sont affectés dans le privé et 38 430 dans le public) : l'Etat devient «parent d'élève» et sa subvention s'élève à 120 000 francs CFA par élève dans le premier cycle et 140 000 francs CFA dans le second cycle.

que les chefs d'établissements déclarent la totalité des élèves qu'ils ont accepté en surplus des décisions de la Commission nationale d'orientation ? Les fondateurs d'écoles privés signalent-ils les départs (pour exclusion, abandon ou changement d'école) des élèves affectés par l'Etat ? D'autres «manipulations» des flux d'élèves semblent difficilement mesurables par les statistiques scolaires, puisqu'elles sont fournies, en tant que données brutes, par ceux qui ont intérêt à dissimuler ces pratiques illégales. Lorsque certaines pratiques «ordinaires» des agents du système éducatif s'écartent de la législation, on ne peut faire l'économie d'un questionnement des conditions du rassemblement et de l'élaboration des productions statistiques.

Les catégories statistiques⁵ recensent les effectifs par sexe, par Direction régionale de l'Education nationale (parfois par établissement et par classe) et par nationalité (ivoiriens/non ivoiriens), comptabilisent les redoublements, les promotions et les abandons, spécifient le statut-des élèves (internes, boursiers). Les statistiques scolaires fournissent peu de renseignements sur l'élève lui-même à part son sexe, parfois son âge (dans ce domaine, les pratiques de modification des âges incitent à la plus grande prudence et nos reconstitutions de parcours scolaires attestent de la fréquence du décalage entre l'âge «scolaire» et l'âge «biologique» et de la manipulation stratégique de cet indicateur), mais on ne connaît pas son appartenance ethnique, son lieu de naissance, son statut familial et son parcours scolaire. On ignore également qui sont ses parents, leurs âges, leurs situations matrimoniales, leurs niveaux d'instructions, leurs activités économiques. De plus, les statistiques scolaires ne donnent d'informations ni sur l'enseignement privé non reconnu par le ministère de l'Education nationale (laïc ou confessionnel : écoles laïques clandestines essentiellement dans les quartiers populaires les plus précaires, écoles franco-arabes et écoles coraniques qui dépendent du ministère de l'Intérieur), ni sur les cours du soir (vrais et faux cours du soir et clubs UNESCO⁶ et une multitude de cours privés sans label). Combien d'élèves ces écoles et ces cours du soir scolarisent-ils ? Les indicateurs dont on dispose par les recensements scolaires laissent plusieurs catégories d'enfants scolarisés hors de toute évaluation quantitative et ne permettent pas d'isoler les facteurs de l'accès différentiel à l'école (sauf dans le cas de la distinction entre filles/garçons, ivoiriens/non ivoiriens, urbains/ruraux), ni les stratégies familiales de scolarisation (entre les membres d'une même fratrie). Dans quelle mesure l'accès à l'école, la trajectoire scolaire, la réussite ou l'échec, le type de formation suivie et le «choix» d'un

⁵ J.-P. Briand, J.-M. Chapoulie & H. Peretz (1979) montrent comment les statistiques scolaires «réfléchissent les conditions de fonctionnement de l'institution dont elles prétendent saisir certains aspects», p. 670.

⁶ Pour l'année 1992-93, 89 cours du soir et 84 cours UNESCO sont autorisés à fonctionner.

établissement, dépendent-ils de critères tels que le statut familial, le niveau d'instruction et la profession des parents et plus largement de la position du collectif familial dans la stratification socio-économique ?

Ces questions, qui ne trouvent pas de réponses dans les statistiques scolaires, telles qu'elles existent actuellement, pourraient être posées, comme le suggère M. Pilon (1993), à la faveur d'enquêtes démographiques ou de recensements.

2 - Niveau d'instruction : brefs repères

D'après le recensement de 1988, les 1 713 344 élèves et étudiants représentent 15,8% de la population totale et 20,6% de la population âgée de 6 ans et plus. Cette population scolarisée se répartie selon les niveaux d'enseignement comme suit : 6,4% pour l'enseignement coranique, 70,5% pour le primaire, 19,8% pour le secondaire général, 2,2% pour le secondaire technique ou professionnel et 1,1% pour le supérieur. La proportion de filles dans l'effectif scolarisé n'est que de 39%, contre 61% de garçons. En 1988, le taux d'analphabétisme de la population ivoirienne⁷ est de 53,3% au niveau national, de 70,6% en milieu rural, de 30% en milieu urbain et de 22,9% à Abidjan, pour la population non ivoirienne ce taux est respectivement de 68,9%, 80,6%, 56,7 et 51,7%.

Toujours d'après le RGPH 1988 (cf. tableau II a), les analphabètes représentent 57,6% (75,2% en 1975) de la population résidente de 6 ans et plus : 48,1% de la population masculine (68,3% en 1975) et 67,6% de la population féminine (82,6% en 1975). Avant même que la différence sexuelle joue comme une différenciation des chances de «réussite» scolaire, elle intervient dans le processus de mise à l'école. Ainsi, les filles sont moins souvent scolarisées que les garçons et leur niveau d'instruction est plus faible : le taux de scolarisation primaire est de 79% pour les garçons et de 54% pour les filles (A. Guillaume &...., 1995).

Les deux tableaux ci-dessous, indiquent l'évolution, sur les treize années qui sépare le recensement de 1975 de celui de 1988, du niveau d'instruction de la population résidente et mettent en évidence les disparités entre les hommes et les femmes.

⁷ Dans la suite du texte *population ivoirienne* désigne la population de nationalité ivoirienne et *population de Côte-d'Ivoire* ou *population résidente* désigne la population résidente sur le territoire ivoirien toutes nationalités confondues.

Tableau I - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1975

I-a-

Niveau instruction	F %	H %	total %
analphabètes	82,6	68,3	75,2
lettrés	0,4	1,7	1,1
école coranique	0,002	0,03	0,01
primaire	13,3	21,0	17,3
secondaire	2,1	6,6	4,4
Ens. technique	0,1	0,3	0,2
Ens. professionnel	0,2	0,3	0,3
Ens. école normale	0,009	0,03	0,01
Ens. universitaire	0,1	0,4	0,3
Ens. Gdes E. sup.	0,02	0,1	0,1
Ensemble Ens. sup.	0,1	0,5	0,3
Niveau indéterminé	1,0	1,2	1,1
total	100	100	100

I-b-

F %	H %	total %
52,6	47,4	100
18,7	81,3	100
8,9	91,1	100
36,7	63,3	100
22,7	77,3	100
24,0	76,0	100
41,0	59,0	100
24,9	75,1	100
22,6	77,4	100
18,4	86,1	100
20,7	79,3	100
45,0	55,0	100

Source : RGP, 1975.

Tableau II - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1988

II-a-

Niveau instruction	F %	H %	total %
analphabètes	67,6	48,1	57,6
lettrés	1,5	3,2	2,4
école coranique	1,9	5,3	3,6
primaire	22,1	27,4	24,8
secondaire 1er C.	5,0	9,7	7,4
secondaire 2ème C.	0,9	3,2	2,1
Ens 1er et 2ème C.	5,9	12,8	9,5
secondaire Techn.	0,7	1,6	1,2
supérieur	0,4	1,5	0,9
total	100	100	100

II-b-

F %	H %	total %
57,2	42,8	100
30,7	69,3	100
25,0	75,0	100
43,4	56,6	100
33,0	67,0	100
21,5	78,5	100
30,5	69,5	100
29,1	70,9	100
19,9	80,1	100

Source : RGPH, 1988.

La lecture des deux tableaux précédents montrent que la proportion d'analphabètes a baissé pour chacun des deux sexes entre 1975 et 1988. Il semble cependant que cette régression soit plus forte pour les hommes que pour les femmes et que l'écart entre l'un et l'autre sexe ait progressé. En effet, entre 1975 et 1988 le pourcentage d'analphabètes baisse de 17,6 points dans la population résidente, de 20,2 points pour les hommes (68,3% et 48,1%) et de 15 points pour les femmes (82,6% et 67,6%). La population féminine représente 57,2% des analphabètes en 1988, 52,6% en 1975. Ainsi, la part des femmes dans cette catégorie s'est accrue entre 1975 et 1988. On peut supposer que pendant cette période les choix éducatifs sélectifs des parents ont favorisés les garçons aux dépens des filles. Selon des données de l'UNESCO (1993), le taux d'analphabétisme féminin en Côte-d'Ivoire est de 59,8% en 1990 et se situe dans une position moyenne par rapport à une sélection de 11 pays d'Afrique subsaharienne (Zaire : 39,3% ; Ghana : 49,0% ; Cameroun : 57,4% ; Nigeria : 60,5% ; Togo : 69,3% ; Mali : 76,1% ; Burkina-Faso : 91,1%).

La comparaison des résultats des recensements de 1975 et de 1988 attire aussi l'attention sur la part croissante de la catégorie «enseignement coranique». Ces données sont d'autant plus intéressantes que les statistiques scolaires ne tiennent pas compte de ce type d'établissement éducatif. Cependant, que recouvre réellement cette catégorie ? Ceux qui ont suivi un enseignement dans les écoles dites «franco-arabes» sont-ils enregistrés dans la catégorie «niveau d'instruction primaire» ou «niveau d'instruction secondaire» (ces écoles suivent de plus en plus le programme des écoles publiques et présentent des candidats aux examens nationaux sous le statut de candidat libre) ou bien dans la catégorie «école coranique» (dont l'activité est exclusivement tournée vers la connaissance du Coran et de la langue arabe) ? Les écoles coraniques et «franco-arabes» pratiquent des frais d'écolage moins élevés que la plupart des autres écoles privées laïques ou confessionnelles et, contrairement aux établissements de confession chrétienne dont le public n'est pas exclusivement recruté sur la base d'une communauté de religion, regroupent des enfants de familles musulmanes. La part des femmes dans la population de niveau d'instruction coranique passe de 8,9% en 1975 à 25,0% en 1988, parmi ces femmes 63% était de nationalité non ivoirienne en 1975 et 59,7% en 1988 : ce type d'enseignement concerne donc de plus en plus de filles et la part des ivoiriennes croît également (pour affiner cette remarque il faudrait disposer de la répartition par âge de cette population féminine de niveau d'instruction coranique pour vérifier, d'une part, si la croissance n'est pas dû, pour les étrangères, au regroupement familial des immigrants africains non ivoiriens de confession musulmane et, d'autre part, si la part des femmes ivoiriennes de niveau coranique n'avait pas été sous-estimée en 1975).

Entre 1975 et 1988, la population résidente qui a un niveau d'instruction primaire passe 17,3% à 24,8%. Le gain le plus fort est au bénéfice de la population féminine qui représente 36,7% des personnes ayant le niveau primaire en 1975 et

43,4% en 1988. La part de la population féminine dans la population de niveau d'instruction secondaire progresse également et passe de 22,7% en 1975 à 30,5% en 1988. Enfin, dans la catégorie de la population ayant un niveau d'instruction supérieur la part des femmes a légèrement régressé passant de 20,7% en 1975 à 19,9% en 1988. En valeur absolue, le nombre de personnes ayant un niveau d'instruction supérieur a été multiplié par 3,5 entre 1975 et 1988 pour les femmes et par 3,9 pour les hommes.

3 - Enseignement Primaire

3.1 - Evolution des effectifs : grandes tendances

En 1960, 1 543 écoles et 4 585 classes sont recensées (200 046 élèves), dont 604 écoles et 1 608 classes privées (64 895 élèves). Trente ans plus tard, en 1990, le secteur public comptabilise 6 075 écoles et 31 292 classes (soit 6 fois plus d'écoles et 10 fois plus de classes) auxquelles s'ajoute 606 écoles et 4 017 classes privées (soit une stagnation des écoles privées mais deux fois et demi plus de classes). La croissance des effectifs dans le public a connu trois phases, selon les observations de Y. Traoré (1993) : de 1960 à 1970, la croissance est forte avec un taux annuel de 10,2% (135 151 élèves en 1960 et 357 161 en 1970) ; de 1970 à 1980, elle se ralentit avec un taux moyen de 8,5% (357 161 élèves en 1970 et 811 141 en 1980) ; de 1980 à 1990 (1 254 855 élèves en 1990), le ralentissement se renforce avec un taux moyen de 4,3%.

Cependant, les grands découpages de ce type, surtout s'ils ne prennent en compte que le secteur public, laissent échapper des évolutions importantes dans la structure du système scolaire et dans la composition des effectifs et neutralisent, d'une part, les importantes distorsions entre les sexes, les régions et les nationalités (pourtant saisissables grâce aux données quantitatives) et, d'autre part, les évolutions de la répartition de la population scolaire entre les différents ordres d'enseignement (public, privé laïc/confessionnel)⁸. En effet, dès le milieu des années 1960, l'Etat ivoirien entreprend de freiner le développement de l'enseignement primaire. Cette décision politique se traduit par une diminution des constructions scolaires, en 1964-65 seulement cinq écoles sont construites, et par une stabilisation des recrutements au CPI qui ne progressent que de 0,6%. Parallèlement, les discours politiques continuent d'affirmer une volonté de scolarisation à 100%, alors même que sont mis en place des mécanismes de maîtrise des flux scolaires et de restriction à l'entrée à la base du

⁷ Dans la suite du texte *population ivoirienne* désigne la population de nationalité ivoirienne et *population de Côte-d'Ivoire* ou *population résidente* désigne la population résidente sur le territoire ivoirien toutes nationalités confondues.

⁸ La part de l'enseignement privé a régressé de façon significative et passe de 32,4% de l'effectif total en 1960 à 9,6% en 1992 (1 447 785 élèves sont scolarisés dans le primaire dont 138 728 dans le secteur privé).

système⁹. La pression démographique et la forte demande sociale d'éducation, entraîneront un assouplissement de la politique de restriction de la scolarisation primaire.

En 1969-70, les effectifs du CP1 croissent de 8,8% par rapport à l'année précédente, ce qui indique une reprise du recrutement à la base du système alors que la sélection, en cours de cycle et au passage entre primaire et secondaire, se renforce. Les années suivantes la politique de sélection, appelée en terme neutre « maîtrise des flux », se poursuit : en 1967-68 un effectif maximum obligatoire de 60 élèves par classe de CP1 est fixé. Parallèlement, le nombre d'écoles primaires privées diminue. Cette restructuration signifie que sont fermées les petites écoles non rentables. Or, il s'agit surtout d'établissements catholiques¹⁰ implantés à l'intérieur du pays auprès de populations disposant de peu de moyens pour construire une école ou pour scolariser leurs enfants dans les villes voisines. La fermeture de ces petites structures éducatives accentue encore les disparités régionales de scolarisation¹¹. De graves inégalités se créent en fonction des richesses que les populations peuvent investir dans l'équipement scolaire. Les constructions scolaires étant aux frais des populations, il est inévitable que le niveau de scolarisation dépende, en grande partie, du niveau de vie moyen des régions. A titre d'illustration, l'annuaire statistique de 1964-65 note la distance entre le nord sous-scolarisé et sous-équipé en structures scolaires dont le taux de scolarisation est de 28% et le sud dont le taux de scolarisation est de 72%¹². Ces taux ne signifient pas nécessairement que les jeunes, en âge d'être scolarisés, originaires du nord ne soient scolarisés qu'à 28% et que cette même population originaire du sud le soit à 72%, ils expriment plutôt les grands décalages qui existent entre certaines régions. Ces inégalités régionales de scolarisation entraînent d'importantes migrations scolaires. Si les inégalités scolaires recouvrent des inégalités économiques entre les différentes

⁹ A la suite du ralentissement planifié des entrées au CP1, on observe une baisse du taux de scolarisation primaire qui passe de 38,36% en 1964-65 à 38,04% en 1965-66, alors que le taux de scolarisation dans le secondaire ne progresse pas malgré sa faiblesse (7%).

¹⁰ En ce qui concerne le primaire, en 1967-68, les écoles catholiques scolarisent 88,7% des effectifs du privé, les écoles protestantes 7,4% et les écoles laïques seulement 3,9%.

¹¹ Dans les premiers temps de l'indépendance, l'enseignement privé est essentiellement confessionnel, puis peu à peu la participation de écoles confessionnelles régresse au profit de l'enseignement privé laïc. Celui-ci s'impose de plus en plus dans le champ de l'éducation primaire et s'implante essentiellement dans les zones urbaines ce qui contribue à accentuer les disparités régionales de scolarisation.

¹² Le taux de scolarisation annoncé par l'annuaire statistique pour l'année 1964-65, au niveau national est de 45% et se répartit comme suit selon les trois inspections primaires de l'époque : Abidjan 67,4% ; Bouaké 28,4% ; Daloa 39,7%.

régions¹³, il faut aussi prendre en compte les réticences que suscite la formation scolaire chez certains groupes (moindre scolarisation des filles de confession musulmane, etc.).

Compte tenu des réserves émises, il semble moins caricatural de proposer un découpage en cinq phases (cf. encadré page suivante). Cependant, cette périodisation reste indicative des grandes tendances et ne dispense pas d'appréhensions plus fines.

1- de 1959-60 à 1962-63, croissance forte des effectifs et des équipements scolaires et ce surtout dans l'enseignement public ;

2- de 1963-64 à 1965-66, pause dans les deux ordres d'enseignement tant au niveau de la progression des effectifs qu'au niveau des constructions scolaires ;

3- de 1966-67 à 1975-76, reprise de la croissance des effectifs dans le secteur public alors que cette croissance reste très faible dans le secteur privé;

4- de 1976-77 à 1979-80, accélération du rythme de la croissance dans le public et maintien de ce rythme dans le privé ;

5- dès la rentrée 1980-81 baisse de l'accroissement des effectifs du primaire et des nouveaux inscrits en CP1. La scolarisation primaire entre dans une phase de récession. La tendance au ralentissement de la progression des effectifs entraîne une baisse du taux brut de scolarisation qui tombe, en 1992-93, en dessous du chiffre avancé pour 1976-77 (66,7% d'après les données du recensement national de 1975). Simultanément, on observe une baisse du rendement interne du primaire : augmentation de la durée moyenne de parcours du cycle¹⁴, baisse des taux de promotion, hausse des taux de redoublement¹⁵ et des taux d'abandon.

Le taux d'accroissement des effectifs du primaire passe de 8,6% en 1980 à 1,7% en 1984. Depuis 1980, on note une diminution de la croissance du taux d'admission au CP1 et en 1983-84, il n'est que de 0,8%, ce qui est nettement inférieur à l'accroissement démographique du groupe des enfants de 6 ans qui est de l'ordre de

¹³ En 1983-84, les départements d'Abidjan et de Bouaké regroupent pour le primaire 31,8% des écoles et 37,9% des effectifs, pour le secondaire général 46% des écoles et 46,4% des effectifs, pour le technique 62,5% des écoles et 88,4% des effectifs. La ville d'Abidjan accueille 17,5% des effectifs du primaire, 20,9% de ceux du secondaire général et 71,7% des effectifs du technique et 99,7% du supérieur.

¹⁴ 8,1 ans en 1980-81 et 9,9 ans en 1992-93.

¹⁵ La modification de la fréquence des redoublements ne permet pas de saisir une baisse ou une hausse du «niveau» des élèves. C'est une pratique pédagogique implicitement ou explicitement liée aux politiques scolaires des autorités de tutelles qui organisent la sélection.

4,1%. On observe même une baisse en valeur absolue des nouveaux admis au CP1 (tableau III). La rentrée 1992-93, marque une légère reprise des recrutements des nouveaux admis au CP1, mais, en l'absence de chiffres pour les années 1993-94 et 1994-95, nous ne pouvons pas conclure à une inversion du phénomène de baisse des entrées à la base du système.

Tableau III - Evolution des nouveaux admis au CP1

	1987-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
Total	250 708	220 514	226 213	223 757	220 050	248 821
dont F.		95 171	97 876	96 694	95 007	107 589

Source : MEN/DPES, 1993.

Entre 1987-88 et 1992-93, le nombre de nouveaux inscrits au CP1 a baissé de 1 887 individus, en revanche, le nombre de filles qui avait baissé entre 1989-90 et 1991-92, remonte brusquement en 1992-93 et augmente de 12 418 individus. Pour chacune des années scolaires considérées, le pourcentage de filles dans la population des nouveaux inscrits se maintient autour de 43%. Ainsi, bien que le nombre de filles nouvellement inscrites dans la première année du cycle primaire augmente en valeur absolue, leur part dans la population des nouveaux inscrits en CP1 ne progresse pas : le sexe reste une variable discriminante pour l'accès à l'éducation scolaire.

La tendance à la déscolarisation (tableau IV) dès le primaire exprime, d'une part, la fragilité de la demande sociale d'éducation et la modification des pratiques des familles en matière de scolarisation, qui ne sont pas liées exclusivement à la paupérisation mais aussi à une crise de «croyance» dans l'efficacité des titres scolaires, c'est-à-dire dans leur convertibilité en capital socio-économique et, d'autre part, le désengagement de l'Etat encore renforcé dans le cadre des PAS (Plan d'Ajustement Structurel).

Tableau IV - Taux brut de scolarisation

1982-83	85-86	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
78%	74,5	72,8	71,8	69,1	67,7	66

Sources : Y. Traoré et Projet «Ecole 2000», 1993.

La Côte-d'Ivoire n'est pas en dehors du processus de déscolarisation, ou de stagnation des effectifs du primaire, qui touche le Togo (M.-F. Lange, 1993), la Centrafrique (J.-L. Pouninguinza Kiwi, 1993), le Mali (E. Gérard, 1992), le Burkina-Faso (Y. K. Yaro, 1994) et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Elle est tout autant concernée par les inégalités régionales de scolarisation, la sous scolarisation féminine et les forts taux de déperdition, constatés dans ces pays. En

1985, le journal «*Fraternité Matin*» (18 décembre 1985) interroge un inspecteur de l'Inspection Primaire de Bouna au nord-est de la Côte-d'Ivoire qui fait état de la régression des effectifs à partir de 1980 (6 224 élèves en 1980 contre 5 827 en 1985, dont 2 017 filles et 3 810 garçons, soit une baisse de 1 603 élèves). Cet inspecteur rapporte aussi comment les personnalités (sous-préfets, etc.) sont chargées de recruter pour les CP1 et attribue cette chute des effectifs à la base du système, d'une part, à la paupérisation des parents d'élèves et, d'autre part, à la concurrence entre école publique et école coranique (à Bouna-ville il y a 6 écoles de «langue française» dont plusieurs «écoles boutiques»¹⁶ et plus de 10 écoles coraniques). Le 29 mars 1989, le même journal rapporte la tournée du ministre de l'Enseignement primaire dans le nord de la Côte-d'Ivoire et annonce que plus de 500 enfants ont été «réquisitionnés» pour être scolarisés au CP1. Opération commando accompagnée d'une condamnation de la «*réticente des parents à scolariser leurs enfants*» et d'un appel aux cadres de ces régions à participer d'avantage au relèvement du taux de scolarisation (entre 22 et 25% dans ces régions contre 70% au niveau national).

Cependant, ce n'est qu'en 1991 que les autorités de l'Education nationale commencent à reconnaître la baisse du taux de scolarisation et mettent en place un Programme de Valorisation des Ressources Humaines (inscrit dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel) qui, en dehors des réformes budgétaires et pédagogiques, pose la sous scolarisation féminine, les disparités régionales de scolarisation¹⁷, la déscolarisation et les déperditions, comme les principaux problèmes du système éducatif ivoirien. Concernant les effectifs scolaires le discours politique a longtemps sauvegardé les apparences de croissance exponentielle parce que l'école est un enjeu politique et un champ politiquement sensible¹⁸. Pour l'instant, on ne peut pas affirmer que l'inquiétude des autorités face à la baisse du taux de scolarisation restera de l'ordre du discours, mais les mesures contenues dans le Plan d'Ajustement Structurel vont plutôt dans le sens d'une accentuation des inégalités sociale et sexuelle d'accès à l'école. Un des objectifs du Programme qui est de porter le taux de scolarisation à

¹⁶ Terme employé pour désigner les écoles publiques ou privées qui, faute de moyens financiers, occupent des locaux d'habitation et, le plus souvent, des «cours communes».

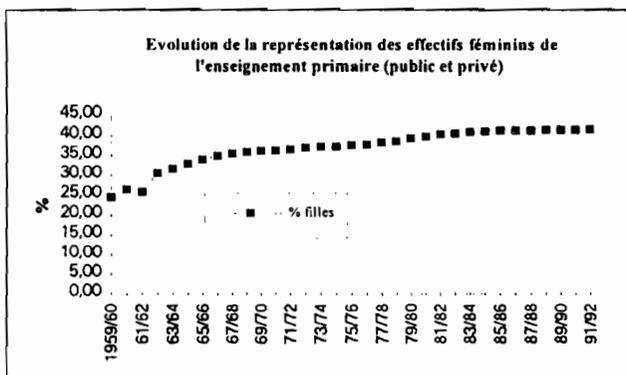
¹⁷ En 1995, commentant la visite du chef de l'Etat dans le nord-ouest, un journaliste de *Fraternité-Matin* note, sans s'y attarder, que dans la sous-préfecture de Koonan 7 écoles primaires sur 9 fonctionnent effectivement faute de clients et affirme que «dans la région beaucoup de parents d'élèves refusent de scolariser leurs enfants au profit d'autres occupations» (27/06/1995).

¹⁸ La plupart des leaders politiques d'opposition sont des enseignants impliqués de longue date dans les luttes syndicales qui, au delà de revendications purement corporatistes, ont porté la critique du régime en place sur la scène publique. Les mouvements de contestation lycéens et étudiants ont toujours étaient sévèrement réprimés et perçus par les pouvoirs publics comme des remises en cause de la légitimité de l'Etat.

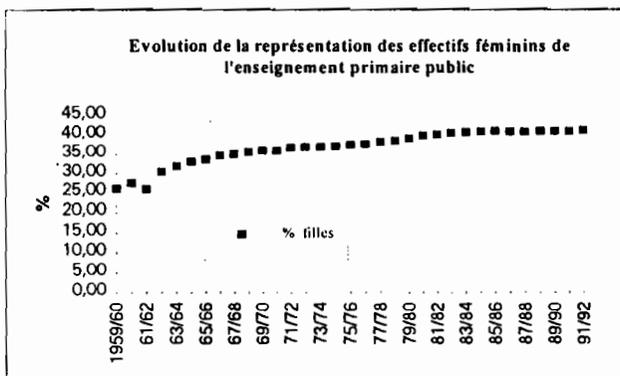
90% en l'an 2 000 semble, au regard de son évolution sur les dix dernières années, irréaliste et les mesures préconisées pour y parvenir apparaissent plutôt comme des obstacles. Notamment, la plus paradoxale de ces mesures, dans l'optique d'une scolarisation de masse, est la prise en charge par les familles de frais d'inscription (2 000 francs CFA par enfant pour le primaire et 3 000 francs CFA pour le secondaire) en plus des frais inhérents à la scolarisation qu'elles assument déjà.

Les trois graphiques qui suivent présentent la répartition en pourcentage, depuis 1960, de la population féminine selon l'ordre d'enseignement. Ils permettent de situer la part de l'enseignement public et de l'enseignement privé dans la scolarisation des filles.

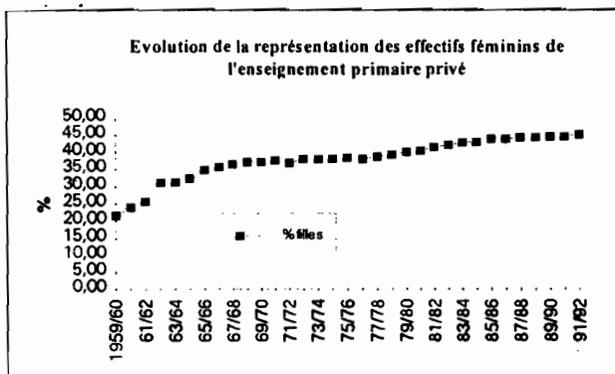
Graphique I



Graphique II



Graphique III



La sous scolarisation féminine est une des caractéristiques persistantes (sur toute la période considérée «1960-1994») de l'éducation en Côte-d'Ivoire et notamment dans le secteur public. La proportion de filles scolarisées dans l'enseignement primaire progresse lentement (cf. tableau V) : de 26,4% des effectifs en 1960-61, elle passe à 36,3% dix ans plus tard, puis à 40% en 1980-81, pour atteindre 41,7% en 1991-92.

Tableau V - Evolution du pourcentage de filles dans l'enseignement primaire selon l'ordre d'enseignement

années	Public % fille	Privé % fille	Total % fille
60/61	27,54	23,97	26,42
65/66	33,66	34,74	33,96
70/71	36,06	37,53	36,38
75/76	37,52	38,44	37,70

années	Public % fille	Privé % fille	Total % fille
80/81	39,92	40,53	40,00
85/86	41,08	43,83	41,39
90/91	41,07	44,62	41,44
91/92	41,31	45,24	41,68

La courbe de progression des effectifs féminins se ralentit de plus en plus depuis le début des années 1980, ce qui indique une tendance à la dégradation des conditions d'accès à l'école ainsi qu'une régression des taux de survie dans le système scolaire.

3.2 - De quelques inégalités de scolarisation : disparité spatiale, sexe et nationalité

En 1975, le taux de scolarisation primaire au niveau national est de 42,7%, il est de 25,7% pour les étrangers et de 45,5% pour les ivoiriens. A cet écart très important entre les nationaux et les non nationaux, s'ajoute une inégalité de la répartition de la scolarisation entre les sexes :

Tableau VI - Taux de scolarisation au niveau national en 1975

nationalité/sexe	taux de scolarisation	
	filles	garçons
ivoiriens	36,8%	53,3
étrangers	19,9	31,3
ensemble	34,3	50,3

Source : RGP, 1975.

Ces chiffres, saisis au niveau national, indiquent la démarcation franche entre les sexes et les nationalités concernant l'accès à l'école primaire. Les filles étrangères sont les moins scolarisées, plus d'une fois et demi moins que les garçons non ivoiriens, près de deux fois moins que les filles ivoiriennes et près de trois fois moins que les garçons ivoiriens. La nationalité semble encore plus déterminante dans l'accès à l'école que le sexe, celui-ci étant un «handicap» supplémentaire. En effet, bien que filles, les ivoiriennes sont plus scolarisées que les étrangers de sexe masculin. Cependant l'écart n'est que de 5,5 points en faveur des premières (la situation n'est

plus la même en 1988 : cf. tableau VIII), alors qu'il est de 33,4 points entre les garçons ivoiriens et les filles non ivoiriennes en faveur des premiers.

Quelle est la situation lorsque l'on isole le milieu d'habitat ? Toujours en 1975, le taux de scolarisation primaire est de 36,4% en milieu rural et de 57,8% en milieu urbain. Si l'on ajoute à cette première distinction le critère de nationalité, on note de nouveau une fracture entre le taux de scolarisation des nationaux (38,8% en milieu rural et 64,4% en milieu urbain) et celui des étrangers (13,8% en milieu rural et 37,2% en milieu urbain). A ces deux vecteurs d'inégalité de scolarisation (nationalité et milieu d'habitat) il convient d'en ajouter un troisième : la discrimination selon le sexe. Pour plus de clarté, le tableau VII présente la mesure et les caractéristiques de cette inégalité.

Tableau VII - Taux de scolarisation par sexe selon le milieu d'habitat et la nationalité en 1975

milieu hab nat./sexe	milieu rural			milieu urbain			Ens.		
	F	G	F & G	F	G	F & G	F	G	F & G
ivoiriens	29,5	46,8	38,8	55,5	73,5	64,4	36,8	53,3	45,5
étrangers	8,7	18,3	13,8	29,9	52,0	37,2	19,9	31,3	25,7
ensemble	27,4	43,0	36,4	49,3	66,6	57,8	34,3	50,3	42,7

Source : RGP, 1975.

Le taux de scolarisation de filles étrangères en milieu rural est le plus bas, plus de trois fois inférieur à celui des filles ivoiriennes de milieu rural et plus de cinq fois inférieur à celui des garçons ivoiriens de milieu rural. En milieu urbain, l'écart se réduit sensiblement mais demeure toujours en défaveur des filles étrangères. En revanche, le taux de scolarisation des garçons étrangers (52,0%) se rapproche beaucoup de celui atteint par les femmes ivoiriennes (55,5%) : l'écart n'est que de 3,5 points en faveur des premières, alors qu'il est de 43,6 points entre les garçons ivoiriens et les filles non ivoiriennes en faveur des premiers. Il semble que le milieu urbain favorise la réduction des écarts de scolarisation entre les sexes et entre les nationalités. Si la nationalité reste toujours un facteur discriminant très fort, le milieu d'habitat concourt à réduire les écarts de scolarisation essentiellement au bénéfice des garçons étrangers. Si le taux de scolarisation des filles étrangères est plus de trois fois supérieur en milieu urbain qu'en milieu rural, l'écart entre les filles et les garçons de nationalité non ivoirienne qui est de 9,6 points en milieu rural augmente jusqu'à 22,1 points en milieu urbain en faveur des garçons. Cela pourrait s'expliquer par la forte participation des filles étrangères à l'économie dite «informelle» en zone urbaine. Il semble que le milieu urbain favorise la scolarisation quelque soit les critères de distinction de la

population sans pour autant, sauf dans le cas des garçons étrangers, réduire les écarts observés en milieu rural. Les progrès du taux de scolarisation des filles étrangères en zone urbaine sont réels en valeur absolue, mais sont sensiblement plus faibles par rapport aux progrès enregistrés pour les autres catégories de la population.

En 1988, le taux global de scolarisation primaire (rapport obtenu en divisant le nombre total de personnes scolarisées par l'effectif des personnes en âge d'être scolarisé) pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et pour les deux sexes est de 67% : il est plus élevé pour le sexe masculin (79%) que pour le sexe féminin (54%) et pour les ivoiriens (72%) que pour les non ivoiriens (49%). On obtient des résultats sensiblement plus bas si l'on tient compte du taux de scolarisation dans la tranche d'âge de 6 à 14 ans (cf. tableau VIII-a. Rapport obtenu en divisant l'effectif de la population scolarisée de 6 à 14 ans par l'effectif de la population du même groupe d'âge). Dans ce cas le taux de scolarisation, pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et pour les deux sexes, est de 54,6% et on enregistre toujours une prédominance des garçons (62,6%) sur les filles (46,2%) et des ivoiriens (57,9%) sur les non ivoiriens (43,1%). Les ivoiriennes ont un taux de scolarisation (6-14 ans) plus élevé (50%) que les non ivoiriennes (32,9%) mais plus bas que les garçons non ivoiriens (53,1%). De plus, en milieu rural, le taux de scolarisation des ivoiriennes (39,5%) est le double de celui des non ivoiriennes (19,5%).

Tableau VIII - Taux de scolarisation et population de la Côte-d'Ivoire selon le sexe et la nationalité

	a- taux de scolarisation dans la tranche d'âge 6-14 ans			b- Côte-d'Ivoire		
	filles	garçons	Ens.	filles	garçons	Ens.
ivoiriens	50%	65%	57,9%	3 945 351	3 831 306	7 776 657
étrangers	32,9	53,1	43,1	1 343 000	1 696 037	3 039 037
ensemble	46,2	62	54,6	5 288 351	5 527 343	10 815 694

Source : RGPH, 1988.

Source : RGPH, 1988.

En milieu rural, en 1988, 70,6% des personnes âgées de 6 ans et plus sont analphabètes et ces proportions sont de 79,2% pour les femmes et de 62% pour les hommes. En milieu urbain, la part des analphabètes chute considérablement (32,2%) et les proportions par sexe indiquent un écart moindre entre les femmes (37,9%) et les hommes (28%). On note l'inégale répartition des niveaux d'instruction selon le sexe en fonction du milieu d'habitat : en milieu rural, 39% des personnes de niveau primaire sont des femmes contre 48% en milieu urbain ; pour les niveaux secondaire et supérieur, la proportion de femmes est respectivement de 21,3% et 9,9% en milieu rural et de 32,8% et 19,6% en milieu urbain.

Les enfants des villes sont plus scolarisés que ceux des zones rurales et les taux bruts de scolarisations expriment l'ampleur de ce phénomène : 71% en zone urbaine et 44% en zone rurale. L'analyse de la représentation féminine dans la population scolaire selon les Inspections d'Enseignement Primaire fait apparaître de fortes discriminations sexuelles régionales. En 1984-85, la proportion de filles est de 41,2% au niveau national, de 29,6% à Biankouma (à l'est près de Man), entre 30 et 40% dans les grandes localités du nord et entre 45 et 50% pour Abidjan, Bouaké (centre) et plusieurs villes lagunaires (le record étant Grand-Bassam avec 49,4%). En 1990-91, Korhogo détient le record de faiblesse du taux net de scolarisation des filles avec 23,31% contre 51,79% pour Abidjan (cf. tableau IX).

Tableau IX- Taux net de scolarisation par région et par sexe en 90/91

	filles	Ensemble
Abidjan	51,79	62,92
Man	46,05	58,02
Yamoussoukro	45,93	55,35
Bouaké	45,04	52,71
San-Pédro	41,04	50,21
Daloa	37,76	44,46
Bondoukou	30,72	41,81
Odienné	24,91	37,58
Korhogo	23,31	32,02

Source : Ministère de la coopération française, Projet éducation 2000.

Nous avons noté précédemment la baisse du nombre de nouveaux inscrits dans la première année du cycle primaire pour le territoire national. Si l'on détaille ces informations par région (Y. Traoré, 1993) on remarque de grandes disparités dans les variations des effectifs d'une année sur l'autre : par exemple, entre 1983-84 et 1984-85, la variation était de - 1% à Danané, de - 1,3% à Gagnoa, de - 4,3% à Odienné¹⁹,

¹⁹ Le quotidien *Fraternité-Matin* (08-09/07/95), commente une cérémonie de remise de matériel pédagogique, offert par l'UNICEF, à la mairie d'Odienné présidée par Mme Henriette Konan Bédié et donne quelques chiffres sur la scolarisation à Odienné. Selon les informations du quotidien, sur 100 enfants scolarisables dans le primaire 45 le sont effectivement et sur 100 filles scolarisables dans le primaire seulement 32 sont inscrites. Il annonce également le départ, le 24 juillet 1995 de Bondoukou, d'une caravane pour sensibiliser la population à la scolarisation des filles.

de - 6,3% à Bondoukou, de - 8,9% à Korhogo, de - 18,4% à Séguela et de - 27,3% à Boundiali. Les villes du nord sont les plus touchées par cette baisse des nouveaux inscrits au CP1 et les données annoncées pour la Côte-d'Ivoire entière sont loin de refléter l'état de la scolarisation dans le pays. Les informations par région sont indispensables pour produire des synthèses fiables sur l'évolution du système d'enseignement national.

3.3 - Scolarisation dans la capitale économique : Abidjan

Abidjan et sa périphérie ont les plus forts taux de représentation féminine dans l'effectif scolaire : la répartition inégale des structures scolaires sur le territoire national entraîne de grandes disparités dans les taux de scolarisation féminin et recoupe des disparités socio-économiques et culturelles (fortes zones d'implantation des cultures de café-cacao/autres cultures moins rentables, islam/christianisme....). Ces distinctions ne sont qu'indicatives de stratégies parfois différentes mais elles n'expliquent rien sans que soit reconstruite l'histoire des rapports de tel ou tel groupe social, ou fraction, avec l'Etat et le modèle de promotion socio-économique qu'il incarne et qu'il a favorisé.

Le recensement de 1975 permet de calculer un taux de scolarisation pour la DREN (Direction régionale de l'Education nationale) d'Abidjan d'environ 52% et pour Abidjan-ville de 62%, ce qui indique qu'entre la capitale économique et la zone géographique proche la scolarisation n'est pas également répartie (cf. tableau X). Cette inégalité est visible autant au niveau géographique, qu'au niveau des sexes et des nationalités : pour la DREN d'Abidjan le taux de scolarisation des garçons (population de 6 à 14) est de l'ordre de 70% et celui des filles de 50% ; les ivoiriens sont scolarisés à 78% alors que les étrangers ne le sont qu'à 35%. D'une manière générale, d'après le recensement de 1975, le taux de scolarisation des ivoiriens appartenant à la tranche d'âge 6-14 ans, varie entre un minimum de 48% (filles DREN Abidjan sauf Abidjan) et un maximum de 81% (garçons d'Abidjan-ville). Tandis que pour les non ivoiriens²⁰, le taux varie entre un minimum de 21% (filles DREN Abidjan sauf Abidjan) et un maximum de 55% (garçons Abidjan-ville). Quelque soit le critère de distinction retenu (sexe, nationalité), les populations qui ont entre 6 et 14 ans sont moins scolarisées dans la DREN d'Abidjan qu'à Abidjan-ville. Lorsque l'on corrèle le sexe et la nationalité à la résidence, la discrimination de certaines populations en matière scolaire apparaît nettement. Ainsi, les jeunes de 6 à 14 ans sont d'autant moins scolarisés qu'ils sont du sexe féminin, qu'ils sont étrangers et qu'ils résident hors d'Abidjan-ville.

²⁰ Ces taux de scolarisation sont calculés pour toute la population non ivoirienne, c'est-à-dire que les africains non ivoiriens ne sont pas distingués des étrangers non africains. Si cette distinction était faite le taux de scolarisation des africains non ivoiriens serait plus bas.

Les inégalités d'accès à la scolarisation suivent les lignes de partage entre le sexe, la résidence, la classe sociale d'origine, la nationalité. Certaines caractéristiques «identitaires» s'inscrivent comme des handicaps sur la carte des discriminations scolaires et le «destin» scolaire dépend des «chances» données en amont de la première inscription dans le système éducatif. Dans ce contexte, le sexe, la résidence, la nationalité jouent, en se combinant avec l'origine sociale, comme éléments essentiels du parcours scolaire.

Tableau X- Taux de scolarisation dans la tranche d'âge 6-14 ans selon la nationalité et le sexe dans la ville d'Abidjan, dans la banlieue et dans la DREN d'Abidjan en 1975

nationalité sexe	ivoiriens		étrangers	
	femme	homme	femme	homme
Tx scol. Abidjan	60,3	81,3	37,7	54,7
Tx scol. Banlieue	48	70	21	35,54
Tx scol. A + B	56,8	78	34,8	51,1

Source : RGP, 1975

Les graphiques (cf. graph. IV) de la page suivante donnent la répartition de la population féminine des élèves et étudiants pour la ville d'Abidjan en 1988 selon la nationalité et le niveau d'instruction. Nettement dominantes dans l'enseignement coranique (73%) les filles non ivoiriennes représentent 22% de l'effectif féminin du primaire ; 14% des deux cycles du secondaire; 12% de l'enseignement secondaire technique et professionnel ; et sont bien représentées dans l'enseignement supérieur (17%). Globalement, la population féminine scolarisée comprend 22% de non ivoiriennes et 78% d'ivoiriennes.

La part considérable des non ivoiriennes dans l'enseignement coranique s'explique non seulement par l'appartenance à la religion musulmane d'une grande partie de cette population mais aussi par son origine sociale. En effet, les écoles coraniques sont, dans leur grande majorité, des structures éducatives qui accueillent les fractions les plus populaires de la population musulmane. Implantées dans les grands quartiers périphériques d'Abidjan (Yopougon et surtout Abobo), elles restent en marge du système scolaire tel qu'il est défini et organisé par l'Etat ivoirien - les titres qu'elles délivrent ne sont pas reconnus sur le marché scolaire et les passerelles sont légalement inexistantes - et ne sont pas investies par les familles dans une perspective d'une scolarité longue et continue mais plutôt, surtout en ce qui concerne les filles, comme des lieux de transmission d'une éducation morale et religieuse minimale en adéquation avec le statut accordée à la jeune fille et à la future épouse. Plus pragmatiquement, elles sont de loin la solution la moins coûteuse et la moins

contraignante pour les familles les plus démunies financièrement. Là aussi, comme pour les autres écoles privées, il faut distinguer les structures d'éducation coranique qui ne sont que de simples garderies - certaines emploient des «enseignants» qui n'ont pas dépassé la première année de primaire - et celles qui proposent un enseignement coranique avec des maîtres compétents dans leur domaine et qui bénéficient d'un crédit de respectabilité souvent lié au prestige de leur fondateur. Le fait qu'il existe également des principes de classement des écoles coraniques - celles que les parents considèrent comme sérieuses et les autres - suppose que les familles qui y scolarisent leurs enfants aient des stratégies elles aussi diversifiées et que les inégalités d'accès aux structures éducatives sont autant présentes que dans l'enseignement privé reconnu par l'Etat.

Graphiques IV : Ville d'Abidjan

Répartition (%) de la population féminine d'élèves et étudiants selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Si les écoles coraniques sont souvent considérées comme «l'Ecole du pauvre», les grands écarts qu'on observe dans ce sous-champ éducatif suggèrent qu'elles prennent en charge des populations moins homogènes socialement qu'on aurait pu le supposer : le système d'enseignement coranique a aussi ses écoles «d'élite» - l'enseignement y est donné dans des locaux conçus à cet usage, elles disposent du cycle complet des études coraniques et parviennent à obtenir quelques bourses de pays musulmans (Lybie, Arabie Saoudite...) pour envoyer leurs meilleurs élèves poursuivre un enseignement supérieur coranique là où il existe - et ses «écoles boutiques» qui fonctionnent dans des locaux d'habitation dont les chambres sont transformées en salles de classe. Certaines structures éducatives musulmanes se rapprochent plus du système scolaire tel qu'il est organisé par l'Etat, dans ses programmes et ses objectifs, et s'éloignent d'un enseignement exclusivement coranique. Ces écoles dites «franco-arabes», bien que rattachées au ministère de l'Intérieur, assurent de plus en plus une formation proche des programmes officiels tout en maintenant l'apprentissage de la langue arabe et une lecture des textes coraniques. Elles parviennent parfois, en s'arrangeant avec un directeur d'école privée ou publique du quartier, à présenter des élèves au concours d'entrée en sixième. Impossible à mesurer, ces transferts restent des exceptions et la grande majorité des élèves de cet enseignement terminent leur scolarité en fin de primaire.

Une étude qui prend en compte la période 1987-88/1992-93 permet d'actualiser les données sur la scolarisation des filles à Abidjan (E. Vickos, 1994). Cependant, les critères d'âge utilisés pour construire l'analyse statistique diffèrent de ceux qui sont à la base des chiffres de 1975. En effet, dans la première série de chiffres présentée ci-dessus, la classe d'âge prise en compte est celle des 6-14 ans alors que l'étude de 1994 s'est appuyée sur les 7-12 ans. Ce choix élimine les élèves du primaire qui ont moins de 7 ans et ceux qui ont plus de 12 ans. Or, comme peu de jeunes entrent au CP1 à 6 ans, faute de place²¹ dans les écoles primaires ou bien en raison de la multiplication des charges de scolarisation (plusieurs enfants scolarisés) qui pèsent sur le budget familial, la grande majorité a plus de 12 ans en fin de cycle (le cursus scolaire est de six années). Ainsi, la réglementation instituant un âge limite d'entrée en sixième et en seconde favorise les falsifications de l'état civil : les parents obtiennent d'un agent de l'administration un «jugement supplétif» (acte de naissance) qui rajeunit l'enfant, ce qui permet à des élèves de 15-16 ans, et parfois même plus âgés, de se présenter au concours d'entrée en sixième et de poursuivre leur scolarité. Ainsi, si la sélection de la classe d'âge 7-12 ans ne permet pas de comparer terme à terme les deux séries statistiques, on peut néanmoins les mettre en perspective pour déterminer les grandes tendances de la scolarisation féminine dans la ville d'Abidjan.

²¹ Le déficit de l'offre d'éducation à la base du système entraîne un certain type de migration scolaire, notamment nous avons observé des départs dans le sens Abidjan-village à la rentrée 1994-95 d'enfants qui n'étaient pas parvenus à obtenir une place dans les écoles d'Abidjan.

Avec une population des 7-12 ans estimée à 285 016 soit 14,7% de la population totale en 1988, la ville d'Abidjan en a scolarisé 262 751 soit un taux brut de scolarisation, selon l'étude de E. Vickos, de 92,2%. Lorsque l'on prend comme méthode de calcul du taux de scolarisation le rapport obtenu en divisant l'effectif de la population scolarisée de 6 à 14 ans par l'effectif de la population du même groupe d'âge, on s'aperçoit que le chiffre avancé par E. Vickos est surestimé. En effet, d'après les résultats du recensement de 1988, le taux de scolarisation des 6-14 ans de la ville d'Abidjan est de 71,9% et se détaille, selon le sexe et la nationalité, comme le montre le tableau XI.

Tableau XI - Taux de scolarisation des 6-14 ans à Abidjan selon sexe et la nationalité en 1988

	filles	garçons	ensemble
ivoiriens	67,7	88,2%	77
non ivoiriens	49,6	72,4	60,2

Source : RGPH, 1988.

Tableau XII - Evolution et variation des effectifs dans la ville d'Abidjan de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé

	effectifs	% filles	V. Abs.	V. Rel.	% privé
87-88	205 395	55,6			25,7
V.E.			54 249	26,4%	
88-89	259 644	47,6			22,1
V.E.			6 071	2,3%	
89-90	265 715	47,0			21,3
V.E.			25 499	9,6%	
90-91	291 214	47,6			19,9
V.E.			- 4 782	-1,6%	
91-92	286 432	47,9			20,4
V.E.			688	0,2%	
92-93	287 120	47,2			22,4

Source : E. Vickos, 1994.

V.E = variation des effectifs entre deux années successives.

Le tableau XII met en évidence le ralentissement de la progression des effectifs et la régression de la représentation des filles depuis 1987-88.

Lorsque l'on détaille la répartition des effectifs scolarisés selon l'ordre d'enseignement (privé/public), on observe que l'enseignement public perd, entre 1990-91 et 1992-93, 10 721 élèves dont 4 324 garçons et 6 397 filles alors que le secteur privé accueille 6 687 élèves supplémentaires dont 3 530 garçons et 3 097 filles. **La récession dans la ville d'Abidjan touche essentiellement l'école publique et entraîne une baisse de la représentation féminine.** Lorsque l'on considère la DREN d'Abidjan (cf. tableau XIII), exception faite de la ville d'Abidjan, le taux de scolarisation chute à 89,5% en 1988 (les synthèses disponibles du RGPH de 1988 ne permettent pas d'isoler le taux de scolarisation des 6-14 ans dans la DREN d'Abidjan, mais il est probable qu'il est inférieur à celui que propose Vickos). Les effectifs baissent depuis 1987-88 et la proportion de filles se situe autour de 40%. Le secteur privé y scolarise un pourcentage moins fort de la population scolaire que dans la ville d'Abidjan.

Tableau XIII - Evolution et variation des effectifs dans la DREN d'Abidjan, sauf Abidjan-ville de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé

	effectifs	% filles	V. Abs.	V. Rel.	% privé
87-88	275 415	42,6			8,6
V.E.			25 468	9,2%	
88-89	300 883	39,8			7,6
V.E.			9 185	3,0%	
89-90	310 063	40,1			7,6
V.E.			-28 625	-9,2%	
90-91	281 443	42,1			7,7
V.E.			4 711	1,7%	
91-92	286 154	43,1			7,0

Source : E. Vickos

V.E = variation des effectifs entre deux années successives.

L'enseignement public perd, entre 1990-91 et 1992-93, 18 581 élèves dont 12 851 garçons et 5 730 filles et le secteur privé perd 1 160 élèves dont 463 garçons et 698 filles. **Contrairement à la ville d'Abidjan la récession dans la DREN d'Abidjan touche les deux ordres d'enseignement** même si elle est moins significative dans le secteur privé qui est caractérisé par une instabilité structurelle du niveau de son

recrutement. Cependant, cette information peut exprimer une situation relativement nouvelle. Auparavant, les années où la croissance des effectifs du public se ralentit, on observe presque toujours une hausse de la croissance des effectifs du privé (comme les données sur Abidjan-ville le montre), ce qui ne semble plus être le cas dans la DREN d'Abidjan à partir des années 1990. Ce phénomène pourrait signifier, d'une part, que les transferts du public au privé (par exemple en cas d'exclusion du public) diminuent et, d'autre part, que le déficit de l'offre publique d'éducation ne profite plus autant qu'auparavant à l'offre privée d'éducation : le coût élevé de la scolarisation privée, associé à une crise de « croyance » dans la rentabilité sociale du capital scolaire, semble entraîner un ralentissement de la demande d'éducation ou plutôt une relative baisse du soutien familial aux scolarités en « danger ». En clair, les familles investissent peut-être avec moins d'acharnement dans les stratégies de survie scolaire. Cette modification de l'ampleur de l'investissement scolaire familial semble concerner en premier lieu la population féminine. Ainsi, les filles sont plus touchées par la régression des effectifs et leur représentation dans la population scolaire baisse.

3.4 - *Cursus scolaires féminins et sélection*

Si la discrimination sexuelle est forte au niveau de l'accès à l'école, elle continue d'être en défaveur des filles au cours du cursus scolaire (M. Eliou, 1973), avec cependant une amélioration dans le second cycle du secondaire. Ce que les experts de la planification et les économistes du système scolaire appellent rendement interne est appréhendé par les taux de transition²² mesurés à partir de trois indicateurs (taux de promotion, taux de redoublement, taux d'abandon). Quelques soit les éléments explicatifs que ces instruments laissent dans l'ombre (rendement interne différentiel selon l'origine sociale des élèves), ils permettent de repérer des grandes tendances des parcours scolaires féminins. Sans rentrer dans les détails, on peut observer plusieurs phénomènes au niveau national :

- les *taux de promotion* féminins sont toujours inférieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période (1960-94) et pour toutes les classes du primaire (pour la période 1980-81/1985-86, le taux de promotion en classes de CM2 est de 21,9% pour les filles et de 24,6% pour les garçons);

²² Nous avons préféré considérer le taux de transition sans faire la distinction entre privé et public : les transferts d'élèves entre les ordres d'enseignement se situent plutôt en début de cycle dans le sens privé-public et en fin de cycle dans le sens public-privé. Le calcul de ce taux selon la distinction privé/public conduit à une surestimation du rendement interne du public qui serait crédité du bénéfice de promotions issues d'écoles privées et à une sous-estimation du rendement interne du privé.

- les *taux de redoublement* féminins sont toujours supérieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période (1960-94) et pour toutes les classes du primaire excepté le CM2. Cette dernière observation est à mettre en relation avec le fort taux d'abandon des filles au CM2 (pour la période 1980-81/1985-86, le taux de redoublement en classes de CM2 est de 50,6% pour les filles et de 57,2% pour les garçons) ;
- les *taux d'abandon* féminins sont très souvent supérieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période (1960-94) et pour toutes les classes du primaire excepté le CP1 (pour la période 1980-81/1985-86, le taux d'abandon en classes de CM2 est de 27,5% pour les filles et de 18,1% pour les garçons). Plus on avance dans le cursus plus ce taux augmente et il culmine au CM2 (en 1985, le taux d'abandon féminin est de 5,4% au CM1 et de 28,6% au CM2).

La modification des indicateurs de redoublement et d'abandon dans la dernière classe du cycle, sanctionnée par un concours très sélectif, suggère que l'échec au concours d'entrée en sixième entraîne moins souvent pour les filles que pour les garçons la possibilité d'une seconde chance (redoublement) et plus souvent une exclusion ou une auto-élimination du système scolaire (abandon). Ce qui peut être expliqué, en partie, par le moindre soutien des familles aux scolarités féminines. Ces différents taux permettent d'estimer la *survie* d'une cohorte de 1 000 entrant au CP1 jusqu'au CM2. Sur la période 1981-82 à 1985-86, Loukou Dia (1992) est parvenu aux résultats suivants au niveau national :

L'auteur conclut à la plus grande fragilité des cursus féminins qui sont les plus touchés par les déperditions. L'étude de Vickos (1994) arrive aux mêmes conclusions pour la ville d'Abidjan sur la période 1991-92/1992-93 : sur 1 000 entrant au CP1 721 parviennent au CM2 soit 72,1% de l'effectif de départ (65,4% au niveau national) dont 773 pour les garçons et 640 pour les filles. Un élève met en moyenne 7,14 années pour finir le cycle (9,9 ans au niveau national) : 6,66 pour un garçon et 8,05 pour une fille.

Quelques remarques :

- plus faible taux de promotion, plus fort taux de redoublement et plus fort taux d'abandon se cumulent pour rendre la progression scolaire féminine plus précaire que celle des garçons;

- les inégalités régionales ne sont pas uniquement repérables en terme d'infrastructures et de taux de scolarisation mais aussi en fonction des déperditions qui sont liées à l'ensemble des critères sociaux, spatiaux et sexuels qui définissent le statut social de l'élève ;
- l'échec est beaucoup plus pénalisant pour les filles dans la mesure où il implique des réactions différentes des familles qui vont dans le sens d'une déscolarisation plus rapide des filles et d'un soutien plus fort aux garçons ; - la mise à l'école n'est pas un indice de l'égalité des sexes devant la scolarisation et l'orientation scolaire. Les filles, plus défavorisées par les politiques sélectives, les discriminations géographiques et par les stratégies différentielles des familles selon le sexe, ont une scolarité encore plus incertaine que celle des garçons.

4 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Selon les sources du ministère de l'Education nationale concernant l'année 1990-91, le rapport entre l'effectif du secondaire et la population de 12-18 ans correspond à un taux brut d'inscription dans le secondaire de 15,8%. Avec l'apport du secteur privé d'enseignement ce taux doit dépasser 20%, ce qui situe la Côte d'Ivoire dans une position moyenne en Afrique de l'ouest. En effet, selon un document de la BAD²³ (Banque Africaine de Développement) le taux brut d'inscription dans le secondaire est de 18% au Bénin, 19% au Cameroun, 36% au Ghana, 16% en Guinée, 20% au Libéria, 16% au Nigéria, 12% au Sénégal, 13% en Sierra Leone. Ce faible taux d'inscription s'accompagne d'une constante baisse du taux d'accès à l'enseignement secondaire (public et privé), c'est-à-dire de la proportion d'élèves du CM2 qui poursuivent leur scolarité en sixième : 30,6% en 1970, 29,4% en 1980, 27,6% en 1990 et 22,3% en 1991.

Concernant le niveau d'instruction de la population résidente de 6 ans et plus on remarque la progression de la représentation féminine dans la catégorie «niveau secondaire». Les recensements de 1975 et de 1988 fournissent les grands traits de cette évolution : si l'on considère la distribution de la population féminine résidente de 6 ans et plus selon les différents niveaux d'instruction on note que 2,1% (6,6% pour les hommes et 4,4% pour les deux sexes) de cette population a un niveau d'instruction secondaire en 1975 et 5,9% (12,8% pour les hommes et 9,5% pour les deux sexes) en 1988. En d'autres termes, la population (6 ans et plus) de niveau d'instruction secondaire se répartie comme suit entre les sexes : en 1975, 22,7% de femmes et 77,3% d'hommes ; en 1988, 30,5% de femmes et 69,5% d'hommes. En 13 ans, la part

²³ Politique sectorielle en matière d'éducation, janvier 1986, BAD.

des femmes dans la catégorie «niveau d'instruction secondaire» a certes progressé mais elle reste néanmoins nettement inférieure à celle des hommes. Il reste à considérer comment ont évolué les effectifs scolaires féminins dans l'enseignement secondaire.

4.1 - Disparité sexuelle de scolarisation selon le niveau d'étude

De 1960-61 à 1992-93, la proportion de filles dans le secondaire général est passée de 12,86% à 32,79%, mais lorsque l'on détaille la répartition de la population scolaire féminine selon le cycle (public et privé) on s'aperçoit que leur représentation dans le second cycle évolue moins vite que dans le premier cycle et qu'elle reste très faible.

Le tableau ci-dessous montre que l'effectif féminin du secondaire est surtout présent dans le premier cycle et ceci pour toutes les années considérées. Ces données fournissent une illustration de l'écart considérable dans la répartition de la population féminine entre les cycles du secondaire.

Tableau XIV - Répartition (%) de l'effectif féminin du secondaire selon le cycle du secondaire

	% 1er C	% 2ème C	1er et 2ème C
1960-61	11,76	1,10	12,86
1965-66	14,61	1,38	15,99
1970-71	19,92	1,52	21,44
1975-76	22,17	2,45	24,62
1980-81	25,74	2,43	28,17
1985-86	26,01	3,33	29,34
1990-91	26,14	5,66	31,81
1992-93	25,76	7,03	32,79

Le tableau ci-dessus indique la répartition de la population féminine du secondaire selon le cycle. Regardons maintenant la représentation féminine dans les effectifs totaux toujours selon le cycle. En 1960-61, les filles représentent 12,86% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 12,70% de l'effectif du premier cycle (11,54% pour le public et 17,53% pour le privé) et 14,77% de l'effectif du second cycle (12% pour le public et 40,2% pour le privé). Dix ans plus tard, en 1970-71, les filles représentent 21,4% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 22,01% de l'effectif du premier cycle (20,30% pour le public et 26,75% pour le privé) et 16% de l'effectif du second cycle (18% pour le public et 6,31% pour le privé).

Entre 1960 et 1970, le pourcentage de filles dans le premier cycle croît autant

dans le secteur public que dans le secteur privé. En revanche, la situation est totalement différente dans le second cycle. Le pourcentage de filles dans le second cycle chute considérablement dans l'enseignement privé, alors qu'il s'élève régulièrement dans l'enseignement public. Mais continuons. En 1980-81, les filles représentent 28,17% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 29,34% de l'effectif du premier cycle (26,62% pour le public et 35,31% pour le privé) et 19,77% de l'effectif du second cycle (19,3% pour le public et 24% pour le privé). On observe une évolution semblable du pourcentage de filles dans le premier cycle depuis 1960 jusqu'à 1980, c'est-à-dire qu'il progresse régulièrement dans les deux ordres d'enseignement. En revanche, la situation est presque inversée en ce qui concerne le second cycle : entre 1960 et 1970, le pourcentage de filles dans le second cycle de l'enseignement public s'élève régulièrement alors qu'il chute dans l'enseignement privé ; entre 1970 et 1980 il stagne quasiment dans le secteur public et progresse de façon significative dans le secteur privé (il atteint même 30% en 1977-78). Dix ans plus tard, en 1990-91, les filles représentent 31,81% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 33,77% de l'effectif du premier cycle (32,75% pour le public et 36,64% pour le privé) et 25,07% de l'effectif du second cycle (23,8% pour le public et 30,9% pour le privé).

Sur cette période, le pourcentage de filles dans le premier cycle a continué de progresser à un rythme lent mais régulier et les courbes (cf. graph. V & VI & VII pour les données sur l'évolution des effectifs du secondaire en valeur absolue, selon le sexe et l'ordre d'enseignement) montrent un mouvement opposé pour les deux ordres d'enseignement qui indique une très légère récession du pourcentage de filles dans le secteur privé et, à l'inverse, une très légère accélération dans le secteur public. En 1989-90, le pourcentage de filles dans le premier cycle de l'enseignement privé a régressé au niveau de celui de 1978-77, en revanche, celui de l'enseignement public n'a jamais été aussi haut.

Dans le second cycle, le schéma d'évolution du pourcentage de filles selon l'ordre d'enseignement est toujours plus chaotique que celui du premier cycle et ceci d'autant plus qu'il enregistre, entre 1980 et 1982, une baisse sensible tous ordres confondus (il passe de 19,77% en 1980-81 à 15,76% en 1982-83), puis de nouveau une croissance régulière marquée cependant par des mécanismes de compensation entre les ordres d'enseignement. Par exemple, le pourcentage de filles dans le second cycle du secteur privé s'élève lors des graves moments de récession de ce pourcentage dans le secteur public, comme en 1984-85.

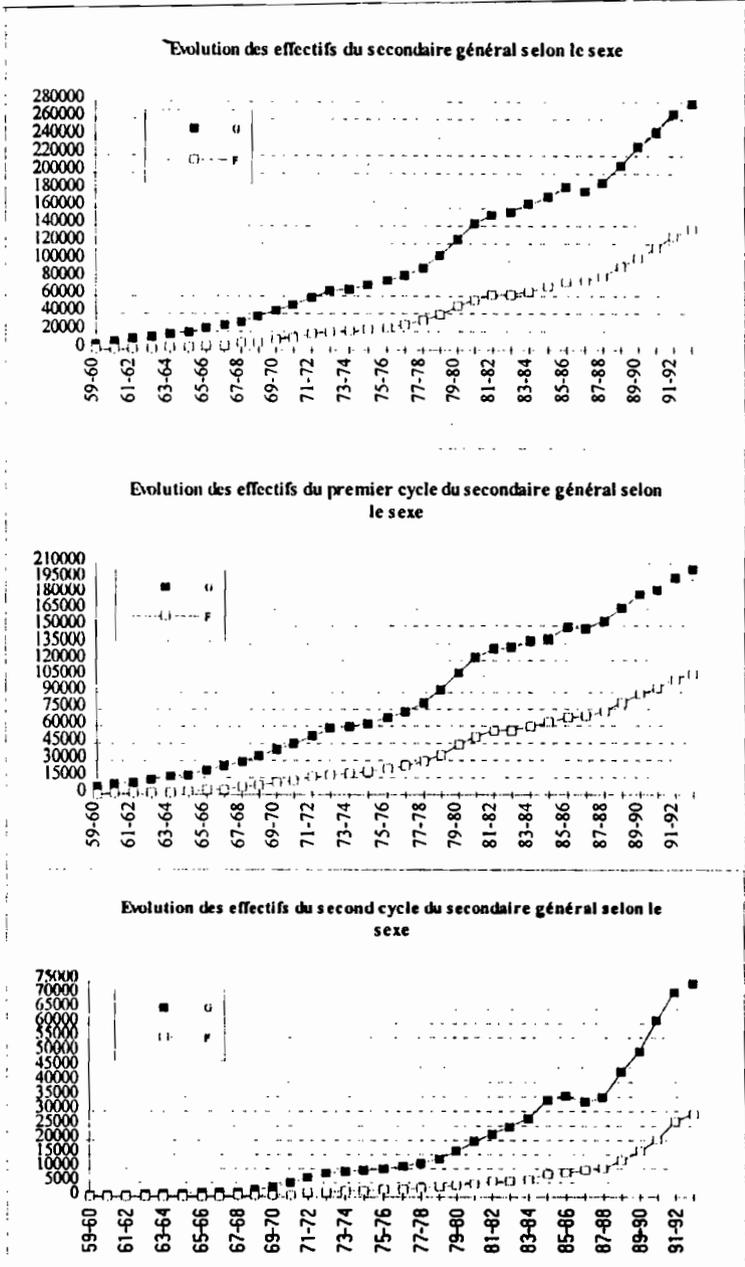
En 1992-93 la population scolaire du privé est toujours plus féminisée, en proportion, que celle du public, et ce quelque soit le cycle : les filles représentent 32,79% de l'effectif du secondaire ; 34,26% de l'effectif du premier cycle (32,85% pour le public et 37,57% pour le privé) ; 28,3% de l'effectif du second cycle (26,5% pour le public et 34,2% pour le privé). Si en fin de période la proportion de filles reste plus élevée dans le privé que dans le public, l'écart s'est peu à peu réduit et le public tend à rattraper son retard.

Dans le second cycle, la progression du pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés est moins régulière et moins forte que pour le premier cycle et l'écart entre les ordres d'enseignement est plus prononcé en fin de période (1992-93) contrairement à ce qu'on a constaté pour le premier cycle. En 1992-93, le pourcentage de filles est de 34,20% dans le second cycle privé, il est de 26,50% dans le second cycle public. C'est le plus fort taux que le public ait enregistré depuis 1959, alors que le privé a connu des taux plus élevés, notamment en début de période (années 1959-60 et 1960-61).

La principale constatation qui apparaît à la lecture des chiffres, sur cette période de 32 années, c'est la progression relativement régulière, bien que lente, des filles dans le premier cycle du secondaire (public comme privé) et, a contrario, la progression plus chaotique du pourcentage de filles dans la population du second cycle, surtout dans l'enseignement privé. En 1960-61, les filles représentent 40,2% de l'effectif du second cycle privé, 24% vingt ans plus tard et 34,2% en 1992-93. Durant cette période, la part des filles dans l'effectif du second cycle privé a chuté jusqu'à 6,3% en 1970-71, alors que la plus faible proportion de filles dans l'effectif du second cycle public est enregistrée en 1960-61 avec 12%.

Les trois graphiques (V & VI & VII) de la page suivante présente l'évolution des effectifs du secondaire selon le sexe et l'ordre d'enseignement :

Graphiques V, VI et VII



En résumé, on peut dire que la représentation féminine selon les cycles et les ordres d'enseignement est toujours plus incertaine dans le second cycle que dans le premier cycle et qu'elle est moins importante, mais plus régulière, dans le public que dans le privé. Cette remarque semble indiquer que le niveau de recrutement de l'enseignement privé est plus fragile et plus instable que celui de l'enseignement public. Le rapport immédiat qui s'observe entre le ralentissement de la croissance des effectifs de l'enseignement public (renforcement du contrôle des flux par une plus grande sélection) et la croissance plus soutenue des effectifs du secteur privé est un indice de sa position dans le champ scolaire et de la place qu'il occupe dans les stratégies de scolarisation.

Plus souvent intégrées pour palier à une élimination du système scolaire public, les écoles privées profitent à court terme du renforcement de la sélection mais ne semblent pas être assurées de retenir ce type de clientèle. Une grande part du recrutement dans le secteur privé (exception faite des écoles privées d'élite) s'opérant par captation des éléments exclus du système scolaire public, il semble vraisemblable d'attribuer le fort taux de représentation féminine dans ses effectifs à la spécificité de son recrutement. En effet, les filles étant plus sévèrement éliminées des structures publiques représentent une clientèle potentielle pour les écoles privées. Il y a certes des parents d'élèves qui placent leurs filles dans des structures scolaires privées parce qu'ils les jugent plus favorables au bon déroulement de leur scolarité, mais cette stratégie est relativement marginale et concerne surtout les établissements confessionnels qui bénéficient d'un large crédit de confiance, autant en terme de compétence pédagogique qu'en terme de délégation d'éducation morale. Si les établissements confessionnels semblent attirer une minorité de «fidèles», il n'en reste pas moins qu'ils sont dans une situation très proche de celle des écoles privées laïques. En revanche, les établissements privés laïcs qui recrutent dans les fractions sociales dominantes sont beaucoup plus autonomes dans le «choix» de leur clientèle et ne sont pas concernés par le niveau de recrutement dans le secteur public.

4.2 - Disparité sexuelle de scolarisation selon les régions

La DREN d'Abidjan représente un pôle d'attraction scolaire et concentre infrastructures, effectifs et enseignants. En 1992, elle regroupe 47% des établissements secondaires, 51% du personnel enseignant et 46,7% des effectifs. Elle scolarise 53,3% de l'effectif féminin et 43,6% de l'effectif masculin (cf. graph. VIII & IX). Par ailleurs, cette inégalité est encore renforcée par le fait que le secteur privé est absent de cinq départements, tous situés au nord. Les structures d'enseignement privées sont

essentiellement concentrées dans les centres urbains et notamment à Abidjan-ville où l'offre privée de place en sixième dépasse l'offre publique (23,7 places de sixième privée pour 100 élèves de CM2, contre 15,9 places de sixième publique pour 100 élèves de CM2). Les inégalités régionales ne concernent pas uniquement les équipements scolaires ou le volume des effectifs, mais aussi leur composition : les filles sont moins scolarisées au nord et dans les zones rurales.

En 1988, 48% des élèves du secondaire, public et privé, quittent leur département de résidence, soit volontairement, soit par nécessité, pour être scolarisés dans d'autres départements. Le cas d'Abidjan, en 1988, illustre ce phénomène puisque 22 794 élèves sont inscrits dans l'enseignement secondaire, public et privé, alors que sur l'ensemble du territoire on ne recense que 14 782 élèves originaires de la capitale et parmi ceux-ci 10 913 sont scolarisés à Abidjan et 3 869 en dehors. Cela montre que l'on ne peut pas apprécier le taux de scolarisation des originaires d'une région sur la base des effectifs qui y sont scolarisés. Cette méthode aboutie à surestimer la scolarisation²⁴ dans les zones où la capacité d'accueil est supérieure au nombre d'élèves originaires (ville d'Abidjan, département de Bouaké, Korhogo, Agboville, Abengourou, Katiola, Ferkessédougou) et à la sous-estimer dans celles où le nombre de scolarisés est inférieur à celui des originaires.

Tableau XV - Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves du secondaire par DREN en 1990-91 selon l'ordre d'enseignement

	public			privé		
	1er C	2ème C	Total	1er C	2ème C	Total
Abengourou	24,53	22,47	24	38,14	23,74	35,27
Abidjan	37,54	30,74	35,67	40,70	35,85	39,70
Bondoukou	25,83	15,64	23,58	31,23	-	31,23
Bouaké	33,42	23,65	30,60	31,50	21,27	29,33
Daloa	29,28	23,22	27,48	30,45	27,29	30,04
Korhogo	30,32	19,51	27,12	34,25	30,15	33,61
Man	28,84	18,90	26,71	32,70	32,93	32,73
Odienné	26,92	19,58	25,02	23,72	-	23,72
San-Pédro	29,69	16,83	26,85	29,69	16,83	-
Yamoussoukro	30,69	27,51	29,88	30,69	27,51	29,88
total national	33,05	25,973	31,14	33,05	25,973	31,14

24 Pour connaître avec précision le niveau de scolarisation il est nécessaire de comparer la population scolarisée à l'ensemble de la population du département, ou à une classe d'âge particulière. A partir des données démographiques de l'année civile 1974 établies par le ministère du Plan (calcul du rapport éducation-population), la moyenne nationale atteint 14,7 élèves pour 1000 habitants : 11 zones dépassent ce seuil (10 départements et Abidjan-ville) et 13 départements ont un indice inférieur. L'écart séparant les deux extrêmes est considérable ; 25,1 pour Gagnoa et 4 pour Touba. Il n'y a pas d'équivalence entre le nombre d'élèves scolarisés dans un département et le niveau réel de scolarisation secondaire des originaires.

Les migrations d'élèves entre les différents établissements publics et privés du pays concernent une grande partie de la population scolaire²⁵, elles s'expliquent autant par la concentration dans quelques zones des structures d'accueil, qui contraint la Commission nationale d'orientation à affecter les élèves dans des villes parfois très éloignées de leur domicile, que par une migration de recours à l'exclusion de l'enseignement public. Dans le premier cas la migration répond à des impératifs d'équilibre entre la demande et l'offre de places et dans le second cas elle est conçue comme une stratégie familiale soit pour détourner le verdict d'exclusion ou de redoublement²⁶, soit pour réduire les frais liés à l'entretien des élèves en les confiant à des «parents» résidants dans une ville de l'intérieur où le coût de la vie est moins élevé qu'à Abidjan²⁷, ou encore en raison du manque de place dans les écoles de la capitale économique. Les migrations scolaires constituent un frein réel à la scolarisation des enfants des familles les plus démunies en capital économique qui n'ont pas de réseaux familiaux ou relationnels capables d'accueillir le jeune migrant. Les frais qu'impliquent la migration (logement, nourriture, transport) sont souvent à la base de stratégies pour changer le lieu d'affectation : en 1974-75, plus de 75% des élèves affectés en sixième hors de leur résidence n'ont pas de places d'internat et doivent se «débrouiller» pour se loger.

En 1990-91, les disparités régionales au niveau de la scolarisation secondaire ne se sont pas réduites et les principaux problèmes soulevés par ces inégalités restent d'actualité. Ainsi, le taux brut d'inscription des enfants de 11 à 18 ans varie de 34,6% à Daoukro à 1,7% à Soubré. La scolarisation féminine est nettement déficitaire (30% de l'effectif total des scolarisés) et oscille de 38,4% à Abidjan à 19,8% à Agnibilekrou ; les effectifs par classe sont très élevés et s'étalent de 85,4 à Sinfra et 50 à Tengrela (moyenne nationale de 69,6) et enfin les enseignants sont inégalement répartis puisque l'on compte 2,5 enseignants pour une classe à Abidjan et 1,5 à Danané.

²⁵ En 1988, 48 % des élèves et étudiants sont recensés hors de leur sous-préfecture, 31 % hors de leur département. En 1990-91, sur les 46 413 élèves affectés, 32 % proviennent de départements autres que ceux dans lequel ils ont affectés et sont contraints de migrer. En réalité cette proportion de migrants est plus élevée puisque les mouvements internes aux départements ne sont pas pris en compte (B. Zanou, 1991).

²⁶ Nous faisons allusion aux migrations pour trouver une place par le recours au recrutement parallèle ou aux écoles privées de l'intérieur.

²⁷ Cette migration dans le sens Abidjan-intérieur est relativement récente. Elle correspond à la nécessité, accentuée avec la récession économique, pour les parents qui ont de nombreux enfants de réduire les charges en les confiant à des membres du réseau familial.

Une étude conjointe du ministère de la Promotion de la femme et de la Banque mondiale (J.-M. Manso Mangou-Eyi, 1993), fournit des évaluations quantitatives concernant la scolarisation différentielle des filles selon les régions. Ainsi, en 1992, les taux de scolarisation sont de 14% dont 4% de filles à Odienné (nord-ouest), de 16% dont 6% de filles à Korhogo (nord), de 28% dont 8% de filles à Katiola (centre), de 32% dont 10% de filles à Man (ouest), alors que dans le sud, onze départements dont celui d'Abidjan atteignent un taux de scolarisation de 90% dont 40% de filles.

Les disparités régionales d'offre scolaire entraînent une très forte mobilité des élèves, mobilité entre des lieux géographiques (migrations scolaires) et entre des ordres d'enseignement (transferts scolaires entre le public et le privé et inversement). Ces migrations forcées (que ce soit en raison du manque d'infrastructures scolaires ou d'une stratégie d'évitement de l'exclusion) coûtent d'autant plus cher que le réseau familial et/ou relationnel est peu dense et que les parents doivent recourir à des tuteurs contre rémunération (souvent choisi en référence à une même appartenance ethnique). Au coût financier de la migration scolaire s'ajoute, pour les filles, la réticence des parents à les confier à des inconnus autant qu'à leur louer une chambre dans une cours commune : les articles de presse dénonçant les abus sexuels de tuteurs sur leurs pensionnaires et «les dangers qui guettent» les filles qui vivent seules ou en groupe, renforcent ou justifient cette méfiance. Les internats semblent la solution la plus apte à favoriser la scolarisation des filles contraintes de migrer, mais elle se restreint de plus en plus avec le programme de suppression des internats préconisé par le plan d'ajustement structurel du secteur éducatif.

Les deux graphiques suivant expriment, d'une part, l'écart entre les effectifs scolarisés selon les DREN et, d'autre part, l'écart entre les filles et les garçons. L'écart est si prononcé entre les différentes DREN que la courbe semble «s'écraser» sur l'axe des abscisses pour certaines DREN et qu'il est même difficile d'apprécier l'écart entre les sexes.

4.3 - Difficile progression des cursus scolaires féminins : une sur-sélection

Les études effectuées par la Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de l'Éducation nationale observent une baisse du rendement interne du secondaire à partir du début des années 1980. Lorsque l'on s'intéresse aux données sur le rendement interne du secondaire en isolant la variable sexe on observe que les filles, sur la période 1970-71/1975-76 et 1981-82/1985-86, échouent plus que les garçons dans le premier cycle et que l'écart tend à se réduire à partir de l'entrée en seconde²⁸. Pour la période 1981-85 à 1985-86, contrairement à la situation dans le premier cycle, les taux moyens de transition par sexe, dans le second cycle, sont voisins et les taux de promotion pour la classe de terminale²⁹ sont nettement supérieurs chez les filles (69,6% contre 56,4%). Il semble que, si les filles sont plus éliminées que les garçons tout au long du cursus scolaire, celles qui parviennent en terminale³⁰ sont également plus socialement sélectionnées que les garçons. A ce propos, l'analyse des taux de réussite au baccalauréat montre que les filles réussissent mieux que les garçons à cet examen mais que cette supériorité en terme de taux d'admission masque les graves inégalités d'accès au diplôme de fin de cycle et surtout la très faible part des filles dans les filières les plus prestigieuses (cf. § 4.3.1). En effet, les fractions les moins bien pourvues en capital social et économique investissent plus dans la scolarité des garçons que dans celle des filles et surtout «s'acharnent» moins à maintenir une fille «à tout prix» dans le système scolaire : les filles sont les premières à être déscolarisées.

4.3.1 - «Allez les filles !»³¹

De 1960 à 1964, les bacheliers scientifiques étaient les plus nombreux (au cours des cinq premières années de l'Indépendance le nombre moyen de bacheliers par an était de 89) et c'est durant la période 1965-1969 que les séries littéraires deviennent

²⁸ Pour la période 1981-82/1985-86, sur 1 000 filles entrant en sixième, 535 parviennent en troisième dont 213 accèdent en seconde contre 707 garçons qui arrivent en troisième dont 368 accèdent en seconde. Les filles utilisent 7,4 années/élèves contre 5,7 pour les garçons pour terminer le cycle (la durée théorique est de 4 années).

²⁹ Pour la période considérée, sur 1 000 filles entrant en seconde, 456 parviennent en terminale dont 423 obtiennent le baccalauréat contre 527 garçons dont 452 obtiennent le baccalauréat. Les filles utilisent 7,7 années/élèves contre 7,6 pour les garçons pour terminer le cycle (durée théorique 3 années).

³⁰ En 1991-92, les filles représentent 39,9 de l'effectif de terminale A ; 6,8% de l'effectif de terminale C et 16,7% de l'effectif de terminale D. Les inégalités entre les sexes ne se mesurent pas seulement en terme de sous-scolarisation, de retard ou d'exclusion mais aussi en fonction des orientations à dominante «littéraire» des cursus féminins.

³¹ D'après le titre de l'étude de C. Baudelot et R. Establet (1992) sur la scolarisation féminine en France.

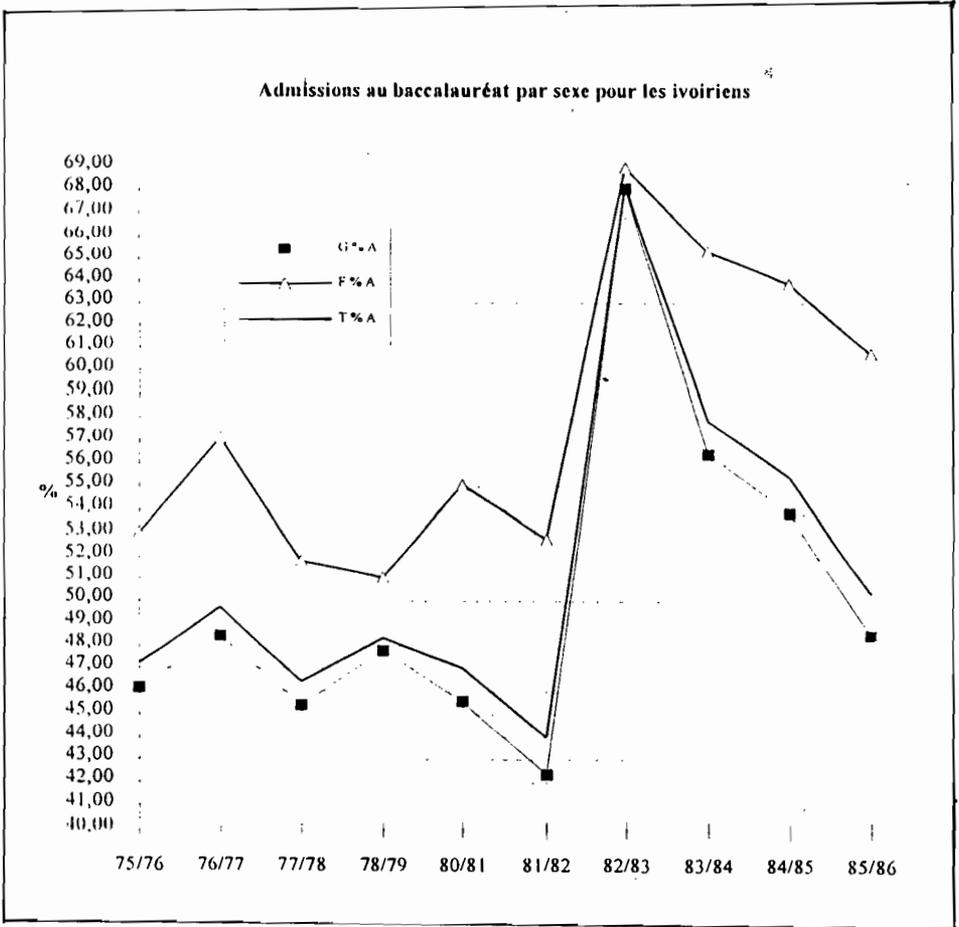
majoritaires. Elles maintiendront leur avance pendant 12 années. Entre 1970-1974, le nombre de diplômés augmente vite (1164 en moyenne annuelle) et les séries littéraires fournissent plus de la moitié des baccalauréats. Cette structure s'est maintenue jusqu'à 1979 puis, au cours de la période 1980-1984, la composition des flux s'est modifiée au bénéfice des séries scientifiques qui sont devenues majoritaires. Au total de 1960 à 1984, 37 652 baccalauréats ont été décernés à des nationaux, dont 46,1% du total aux séries littéraires, 40,5% aux séries scientifiques et 13,4% aux séries techniques.

Les données par sexe (cf. graph. X et tableau XVI) n'apparaissent systématiquement dans les statistiques de l'office du baccalauréat qu'à partir de 1975 et s'arrêtent en 1985. Le graphique de la page suivante présente le pourcentage des admis au baccalauréat par sexe et pour les élèves de nationalité ivoirienne. Il montre, d'une part, la supériorité des filles et, d'autre part, l'instabilité des résultats du baccalauréat qui oscillent, tous sexes confondus, entre un minimum de 44% et un maximum de 68% (toutes nationalités et sexes confondus le minimum est enregistré à 13,5% en 1993/94).

Tableau XVI - Admissions (%) au baccalauréat par sexe pour les Ivoiriens

années	Admis		
	G % A	F % A	T % A
75/76	46,15	53,05	47,22
76/77	48,46	57,14	49,72
77/78	45,40	51,80	46,43
78/79	47,81	51,08	48,38
80/81	45,56	55,11	47,05
81/82	42,37	52,79	44,02
82/83	68,06	69,00	68,22
83/84	56,45	65,36	57,91
84/85	53,90	63,89	55,48
85/86	48,54	60,77	50,38

Graphique X :



Avant 1975-76, les statistiques relatives à la réussite au baccalauréat ne sont pas homogènes et l'annuaire statistique d'une année fournit des renseignements et procède à des découpages que celui de l'année suivante ignore. Ainsi, nous bénéficions de précisions par sexe et par série seulement pour deux années scolaires avant 1975-76 : 1963-64 et 1967-68. Globalement, on peut retenir que, de 1975 à 1985, 31 842 élèves de terminale ont obtenu le diplôme. La proportion de filles s'élève pour l'ensemble des séries à 17,7% et représente 23,2% des séries littéraires, 11,4% des séries scientifiques, 18% des séries techniques. C'est dans la série «G» que la proportion de filles est la plus importante avec 98,7% de l'effectif. Les filles sont plus rarement diplômées en série «B» (13,2%), en «D» (12,3%) et surtout en «C» (7,1%) et on ne les trouve qu'exceptionnellement en «E» et «F» (3,4%). Toujours pour la même période, 60% des baccalauréats attribués aux filles sont de séries littéraires, 26,6% de séries scientifiques et 13,4% de séries techniques et pour les garçons ces proportions sont respectivement de 42,5%, 44,5% et 13%.

La disparité de scolarisation entre les sexes, perceptible à chaque degré du système éducatif, s'accroît au terme du second cycle : de 1975 à 1985, 82,3% des baccalauréats sont obtenus par des garçons et seulement 17,7% par des filles ce qui correspond à un rapport de 1 à 4,7 pour les garçons. Cet écart représente l'aboutissement d'un processus de sélection qui, dès l'école primaire, réduit de plus en plus la proportion de filles. En 1991-92, les filles représentent 41,1% de l'effectif du secteur public et privé de la série «A» ; 40,3% de l'effectif du secteur public de la série «A» et 43,2% de l'effectif du secteur privé de la série «A». En revanche, elles ne représentent que 18% de l'effectif du secteur public et privé des séries «C» et «D» ; 17,4% de l'effectif du secteur public des séries «C» et «D» et 20,3% de l'effectif du secteur privé des séries «C» et «D».

L'effectif des candidats officiels (sans les candidats libres) a culminé en 1980 (7 191) après une progression presque ininterrompue depuis 1970. Avec l'instauration du probatoire³² en 1980 il diminue nettement en 1981 (5 330), puis se stabilise en 1982 et augmente en 1983 et 1984. Parallèlement, l'effectif des candidats libres qui avait augmenté rapidement à partir de 1977 et atteint un sommet en 1979 (2 715), diminue légèrement jusqu'à 1981 puis chute considérablement en 1982 pour ne comptabiliser que 248 candidats en 1983. Cette régression spectaculaire est un effet de la nouvelle réglementation qui fait obligation aux candidats au baccalauréat d'être titulaire du probatoire.

³² L'instauration du probatoire accentue les déperditions entre la seconde et le baccalauréat (elles augmentent de 72%) et les flux d'élèves de seconde parvenant au baccalauréat diminuent, pour 1 000 entrants en seconde, de 38% ; la durée moyenne de formation pour la délivrance du baccalauréat a progressé de 59%.

La réussite aux séries «A» et «B» dépasse toujours la moyenne, celle des séries «D», «G1» et «G2» est régulièrement inférieure. Les ivoiriennes réussissent mieux que les ivoiriens puisque la réussite moyenne pour la période 1974-1984, est de 54% pour les filles et de 47,6% pour les garçons. On note par exemple que dans les séries scientifiques les filles devancent les garçons aussi bien en «C», avec une réussite moyenne sur la période de 67% pour les filles et de 55,% pour les garçons, qu'en «D», série pour laquelle les filles totalisent 54,8% de réussite moyenne et les garçons seulement 44,2%. Dans les séries techniques, prises en totalité, les filles obtiennent également de meilleurs résultats mais elles sont surtout représentées en «G1», section qui a le plus faible taux de réussite de toutes les séries. Si l'on s'attache à l'évolution de la représentation des admis, de nationalité ivoirienne, au baccalauréat par série selon le sexe sur la période considérée, l'année 1975-76 correspond à une indifférenciation de la section «G» (qui ne comprend alors que «G2» : Techniques Quantitatives de Gestion) et aussi à la prédominance des effectifs masculins (65 garçons contre 9 filles). L'année suivante la section «G1» est créée (Techniques Administratives) mais ne concerne que 1 garçon et 3 filles et aucun d'eux n'est admis au baccalauréat. En revanche, pour les sessions suivantes - la section «G3» est créée en 1977-78 et concerne les Techniques Commerciales - la partition par sexe s'affiche sensiblement. Si «G1» est presque exclusivement composée de filles, les deux autres sections - «G2» et «G3» - sont à nette dominante masculine. Cette caractéristique est surtout visible dans la section «G2» où, par exemple, en 1980-81, il y a 116 garçons admis pour 489 présentés et 4 filles admises pour 44 présentées, les filles ayant un taux d'admission beaucoup plus faible (9,1%) que les garçons (23,7%). Ainsi, les filles ont un taux d'admission d'autant plus faible que la filière est moins féminisée. Cependant, l'année considérée semble particulièrement défavorable aux filles de «G2» et si l'on regarde toutes les années on s'aperçoit que le pourcentage d'admission s'inverse au bénéfice des filles - cette évolution annoncée dès 1981-82 se poursuit jusqu'à 1985-86.

On peut certainement relier cette progression du taux de réussite des filles dans ces sections à la dévalorisation de la filière qui s'opère quelques années après sa création. Désignée comme une formation d'employés du secteur tertiaire, elle apparaît vite comme une voie de relégation - discrimination pour l'accès aux études supérieures - débouchant sur des emplois peu prestigieux. Il semble probable que son public ait des caractéristiques sexuellement différenciées, en clair que la population masculine soit beaucoup plus en «échec scolaire» que les filles et qu'elle n'y entre qu'en dernier recours, alors que la population féminine investit plus cette filière en rapport avec un «projet professionnel» correspondant à une carrière de femme. Si les séries «G» fonctionnent comme des filières de relégation scolaire et d'élimination différée, elles sont investis différemment par les filles et les garçons. En effet, à l'inverse de «G2», la section «G1» plus orientée vers les techniques administratives

d'exécution (secrétariat...) est exclusivement féminine et le taux de réussite des filles y est plus faible que dans les sections à dominante masculine - pour l'année 1985-86, le taux d'admission féminin est de 23,5% en «G1» et de 61,4% en «G2» - ce qui suggère qu'elle fonctionne encore plus que la section «G2», qui reste très masculinisée, comme une filière d'élimination différée pour les filles. Cette spécialisation des sexes selon les sections «G» est une caractéristique forte et récurrente des filières de relégation.

Depuis 1960, les filières proposées se sont diversifiées et la répartition des filles et des garçons s'est complexifiée mais le schéma global qui la sous-tend reste, à peu de chose près, semblable. Ainsi, les données dont nous disposons pour 1963-64, permettent de saisir la constance de ce processus de «ségrégation» sexuelle. Bien qu'elles ne dissocient pas les nationalités, elles indiquent une nette suprématie des filles (77,2% d'admission) sur les garçons (62,6%) toutes séries confondues.

Les filles réussissent-elles mieux dans certaines séries ?

En 1963-64, le baccalauréat est composé de cinq filières : Philosophie, Sciences Expérimentales, Mathématiques Élémentaires, Mathématiques et Technologies, Techniques et Economie. Les filles sont beaucoup plus représentées dans la section «Philo» et leur taux d'admission y est relativement élevé (73,5%) bien qu'inférieur à celui des garçons (77,2%) ; en revanche, elles sont moins présentes dans les sections «Sciences Expérimentales» mais y réussissent mieux (80%) que les garçons (62,2%) ; enfin, elles sont très faiblement représentées dans les autres filières (une seule fille présente et admise en «Techniques & Economie» et deux, dans la même situation, en «Mathématiques Élémentaires»). Ainsi, les filles sont plus présentes, en valeur absolue, dans la série littéraire et y réussissent correctement, elles sont peu nombreuses dans les autres séries moins «typiquement féminine» et leur taux d'admission très supérieur à celui des garçons indique qu'elles sont certainement plus socialement sélectionnées et qu'il y a de fortes présomptions que les filles de nationalités étrangères - essentiellement des filles d'assistants techniques français et des fractions privilégiées d'afRICAINS non ivoiriens - faussent l'évaluation des performances des filles ivoirienne. Il est probable qu'une part des performances annoncées plus haut puisse être attribuée à une importante proportion de filles étrangères dans l'effectif féminin admis au baccalauréat. En effet, 4 ans plus tard, si les filles toutes nationalités et toutes séries confondues dominent toujours (57,4% d'admission contre 42,9% pour les garçons), la distinction par nationalité permet de relativiser la réussite des filles ivoiriennes (38%) en même temps que leur poids en valeur absolue puisque seulement 19 ivoiriennes ont le baccalauréat cette année là et qu'elles ne représentent que 6,7% des bacheliers de nationalité ivoirienne.

Les séries ont changé de dénomination (A, B, C, D, E) sans qu'en soit modifiée la répartition selon le sexe bien que les filles accentuent encore leur engagement dans

la filière littéraire. Ainsi, les chiffres de 1967-68 permettent de contrôler que les filles ivoiriennes sont essentiellement cantonnées dans certaines séries et exclues de celles à dominante scientifique puisque les effectifs de «C» et de «E» ne comptent aucune fille.

L'absence de données isolant le sexe des bacheliers entre 1968-69 et 1974-75, est très dommageable d'autant plus que lorsque nous retrouvons nos effectifs de bacheliers ivoiriens en 1975-76 le paysage s'est complexifié.

Les filles ont acquis une supériorité, en pourcentage d'admission toutes séries confondues, qui ne se démentira plus jusqu'à 1985-86 (dernière année pour laquelle nous disposons d'une différenciation par sexe). Elles représentent désormais 17,5% des admis au baccalauréat et renforcent leur suprématie dans la série littéraire par excellence - 72,6% des bachelières ont un baccalauréat de série «A» contre 51,4% des bacheliers et le taux d'admission est de 61,6% - tout en s'engageant dans la section «Mathématique et Sciences de la nature» - 18,6% des bachelières sont titulaires d'un baccalauréat de série «D» contre 31,1% des bacheliers et le taux d'admission est de 34,3% - qui mène essentiellement à des formations médicales ou paramédicales. En revanche, elles sont totalement absentes des séries «E» et «F» et faiblement présentes en «G2» (13% de l'effectif de terminale et 42,8% d'admission), «D'» (5,7% de l'effectif de terminale et aucune admission), et surtout «C» (2,8% de l'effectif de terminale et 42,9% d'admission).

Concernant le probatoire, les performances des filles entre 1980-1984 (moyenne de réussite de 32,9%) sont légèrement en retrait par rapport à celles des garçons (33,6%). L'instauration du probatoire a modifié profondément les caractéristiques du rendement interne dans l'enseignement secondaire et elle est, en grande partie, à l'origine de la diminution de la survie dans le second cycle constatée à partir de 1981. Les effets ne sont pas identiques pour toutes les séries et la baisse du rendement interne touche plus les séries littéraires qui, dans le cadre d'une volonté politique d'accélérer la production de bacheliers de séries scientifiques, sont soumises à une sélection plus sévère.

Le tableau XVII indique le pourcentage de bachelières de nationalité ivoirienne toutes séries confondues et pour les filières où leur nombre permet de les prendre en compte. Il montre non seulement la très faible proportion des filles dans l'effectif de bachelier, mais aussi la stagnation de leur représentation voire même sa régression à partir de l'instauration de la barrière sélective du probatoire. Ceci laisse supposer que le renforcement de la sélection pèse plus lourdement sur la population scolarisée féminine. La lecture du tableau illustre clairement, comme nous l'avons développé plus haut, la prédominance des filles dans la section «G1» et leur sous représentation dans la section «C» : en 1985-86, les filles représentent 100% des bacheliers «G1» et 6,7% des bacheliers «C». La répartition de l'effectif féminin admis au baccalauréat

témoigne d'une relative constance des types de filières investies par les filles et des modèles d'orientation scolaire sexuellement différenciés.

Tableau XVII - Pourcentage de filles bachelières par séries

	A	B	C	D	G1	G2	G3	% de bachelières
67-68	9,5	0	0	6,6				6,7
75-76	23,1	16	2,7	11,3		12,1		17,5
76-77	22,5	13,5	7,6	11,6		8,8		16,8
77-78	23,2	13,8	2,7	11,3	100	14,2	23,5	17,9
78-79	22,3	16,9	7,8	11,8	98,6	8,5	9,7	18,6
80-81	23,2	18,4	5,5	12,9	98,6	3,3	8	18,2
81-82	24,5	15,1	9,1	14,5	100	8,3	35,7	19
82-83								16,8
83-84	26,1	5,4	6,9	13,3	98,6	16		18,4
84-85	27,8	8,4	6,8	12,7	100	15,9		18,2
85-86	25,4	16,1	6,7	13,6	100	16		18,2

Il est certain que si nous disposions de données sur l'origine sociale des élèves selon le sexe et la série nous pourrions isoler les déterminants sociaux du «choix» d'une filière. L'absence de cette variable limite fortement l'analyse que l'on peut faire de l'évolution de la réussite au baccalauréat. Cependant, il est probable que la supériorité des filles au baccalauréat, en pourcentage d'admission, est en relation directe avec les contraintes propres aux parcours scolaires féminins. Effectivement, plus sévèrement sélectionnées, celles qui se maintiennent dans le secondaire bénéficient de conditions socio-culturelles plus favorables : en 1977, une enquête réalisée par l'ex Direction de la Planification et des Investissements sur l'orientation des élèves de troisième concluait que 30% des filles provenaient d'un milieu de cadre moyen ou supérieur et que cette proportion atteignait 46% en seconde contre 15% chez les garçons.

4.4 - Conclusion

Le pourcentage de filles dans l'enseignement secondaire, tous ordres confondus, a donc augmenté très lentement avec parfois des ruptures surtout dans le second cycle, ce qui pourrait signifier que lorsque la sélection s'intensifie ce sont les filles qui sont les plus touchées. La position sociale d'origine est encore plus déterminante dans le

cursus et dans l'histoire scolaire d'une fille que d'un garçon et, à origine sociale équivalente, les filles sont plus sélectionnées que les garçons. Cependant, plus l'origine sociale est élevée plus cet écart de scolarisation tend à se réduire. Si appartenance sociale et appartenance sexuelle doivent être combinées dans l'approche des facteurs sociologiques, non seulement, de l'échec ou de la réussite scolaire, mais également du type de parcours scolaire (orientation, accès aux études supérieures, ...) il semble néanmoins que la première soit plus déterminante que la seconde³³.

La progression lente des scolarités féminines n'entraîne pas une «démocratisation» des filières investies. Ainsi, l'étude de la répartition des bacheliers selon le sexe fait apparaître un double processus : le renforcement de la concentration des filles dans la filière la plus strictement littéraire (A) - suivi par un investissement relativement conséquent dans la section économique et sociale (B) - et une ouverture vers la filière «para-scientifique» (D) qui s'intègre dans un mouvement général de croissance des effectifs de terminale scientifique. Les filles sont entraînées par ce processus de développement des séries scientifiques - encore qu'il faille préciser qu'elles s'engagent essentiellement vers la section scientifique la moins prestigieuse comme la série «D», plutôt que vers celle («C») qui offre les débouchés les plus larges vers l'enseignement supérieur - mais restent néanmoins en net retrait par rapport aux effectifs masculins. Elles suivent, mais à distance respectable. Voilà la photographie que l'on peut prendre de la répartition par sexe des effectifs de bacheliers 25 ans après l'Indépendance, photographie qui confirme la spécialisation des filles dans les domaines littéraires, leur exclusion des séries techniques mais aussi le mouvement général vers les baccalauréats scientifiques qui, bien que timide et à dominante masculine, impulse une relative redistribution des investissements féminins. La permanence, à l'université, de l'orientation différentielle selon le sexe est confirmée par la recherche du démographe Loukou Dia (1992) dans laquelle il est fait état de la faible représentation des filles à l'université et surtout de leur implantation marquée dans les filières littéraires. Sur la période 1973/1984, elles représentent environ 19,5% des effectifs et pour l'année 1984-85 leur répartition selon les formations est la suivante : 37% pour les filières littéraires ; 28,5% pour les filières juridico-économiques ; 20% pour les filières médicales ; 9,9% pour les filières scientifiques et 4,1% pour la filière «autres». Il est intéressant de noter que la répartition sexuellement différenciée des étudiants selon le prestige des filières, phénomène étudié pour la France (P. Bourdieu & J.-C. Passeron, 1964), soit également opératoire en Côte-d'Ivoire, même dans le contexte particulier où l'orientation des bacheliers est déterminée par une Commission d'Orientation³⁴ et où le «choix» de l'élève n'est pas

³³ Voir à ce propos l'excellente étude de Baudelot et Establet sur la scolarisation et l'orientation des filles (C. Baudelot & R. Establet, 1992).

³⁴ Depuis 1993, les bacheliers déposent un dossier dans les filières de leur choix, mais en contrepartie ils peuvent être refusés et ne plus avoir accès à l'université.

forcément retenu (l'orientation dépend, officiellement, des notes obtenues au baccalauréat et des besoins en «ressources humaines» du pays). A propos de l'orientation dans l'enseignement supérieur selon le sexe, Baudelot et Establet affirment : «(...) *aucun pays ne renverse jamais les modèles d'orientation liés au sexe : partout, l'orientation vers l'ingénierie marque une forte domination des hommes ; partout, en sens inverse, l'orientation littéraire est féminine*» (C. Baudelot & R. Establet, 1992, pp. 54).

CONCLUSION

Les dépenses consenties en faveur de l'éducation en Côte-d'Ivoire (Etat et financements extérieurs) diminuent depuis le début des années 1980. Elles atteignent leur maximum en 1981 à 38 milliards de francs CFA et leur minimum en 1989 à 4 milliards. Dans le même temps, le rythme des constructions de classe dans le primaire (assurées par les populations) commence à se ralentir et les inégalités géographiques se renforcent encore. Dans l'enseignement secondaire, l'effort de construction important à la fin des années 1960 se ralentit dans les années 1970 et depuis le début des années 1980 est quasiment inexistant, exception faite des constructions par des municipalités³⁵ et des entrepreneurs privés. L'Etat s'est désengagé du financement des infrastructures scolaires, anciennement pour le primaire et plus tardivement pour le secondaire, ce qui, en accentuant les inégalités régionales³⁶, rend les migrations scolaires encore plus inévitables qu'auparavant alors que leurs coûts sont de plus en plus élevés (Le Plan d'Ajustement Structurel prévoit la suppression des internats³⁷ et de la gratuité du transport pour les élèves, la réduction du nombre de bourses et

³⁵ En milieu urbain, le transfert aux communes de la responsabilité de construire et d'entretenir les classes primaires a été institué par le décret du 25 juin 1986 et le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) a confié, à partir de 1991, aux communes les compétences exercées par l'Etat dans l'enseignement secondaire. Il faut noter que les communes n'avaient pas attendu le PVRH pour construire des établissements secondaires.

³⁶ Une étude conjointe du ministère de la Promotion de la femme et de la Banque mondiale (J.-M. Manso Mangou-Eyi, 1993), fournit des évaluations quantitatives à propos de la scolarisation différentielle des filles selon les régions. Ainsi, en 1992, les taux de scolarisation sont de 14% dont 4% de filles à Odienné (nord-ouest), de 16% dont 6% de filles à Korhogo (Nord), de 28% dont 8% de filles à Katiola (centre), de 32% dont 10% de filles à Man (ouest), alors que dans le sud, onze départements dont Abidjan atteignent un taux de scolarisation de 90% dont 40% de filles.

³⁷ En 1987, le ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement supérieur et du secondaire déclarait dans le quotidien *Fraternité-Matin* (30/06/1987) : «*Nous avons remarqué que la suppression des internats pénaliserait les enfants des pauvres*».

l'instauration de frais d'inscription). Ainsi, les fractions sociales moyennes et populaires ont de plus en plus de difficultés à scolariser leurs enfants et sont contraintes de «sélectionner» ceux qu'elles enverront ou qu'elles maintiendront à l'école.

Le désengagement de l'Etat³⁸, renforce les inégalités sociales de scolarisation et impose un relatif alignement des stratégies des familles sur les possibilités réelles d'accès à l'école en fonction de leurs positions dans l'espace social : elles concentrent leurs investissements scolaires sur certains de leurs enfants en fonction des moyens financiers disponibles (fluctuation des revenus monétaires), de l'âge, du rang dans la fratrie et du sexe (R. Clignet, 1994). Cette recomposition des logiques d'investissements scolaires apparaît plus sensible en milieu rural et dans les centres urbains secondaires qu'à Abidjan, puisqu'elle s'effectue essentiellement par la captation des enfants non scolarisés, déscolarisés ou scolarisés comme main-d'oeuvre nécessaire à la pluri-activité familiale. P. Labazée souligne l'importance de l'agriculture dans le développement des activités économiques annexes des familles Korhologaises (ville du nord de la Côte-d'Ivoire) et remarque qu'elle «*absorbe aussi la plus grosse part de la main-d'oeuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles*» (P. Labazée, 1995). On observe des tendances identiques à Sassandra (ville côtière du sud-ouest) où l'implication croissante des enfants dans l'économie domestique «*(...) s'effectue par une intégration plus grande des enfants à la production agricole (...)*» (A. Guillaume &..., 1995). A Abidjan, le poids beaucoup moins fort des activités agricoles dans l'économie des familles «protège» les élèves d'une éventuelle incorporation comme main-d'oeuvre domestique. En revanche, cette «mise au travail» des élèves, et/ou des enfants potentiellement scolarisables, concerne, dans le domaine du micro-commerce urbain abidjanais, un grand nombre de filles et s'accorde avec une autre conclusion de P. Labazée : «*(...) les jeunes filles sont plus fréquemment sollicitées dans la mesure où leur degré de scolarisation est plus faible et où le processus de déscolarisation les affecte plus directement*» (P. Labazée, 1995). L'étude précédemment citée (A. Guillaume &..., 1995) permet, à partir d'une enquête dans le quartier de Yopougon (commune d'Abidjan), de mieux déterminer le degré de parenté avec le chef de ménage de cette main-d'oeuvre féminine et de saisir certaines stratégies familiales en milieu urbain : «*(...) trois fois plus d'enfants [par rapport à Jacqueville, ville du sud] confiés participent aux activités domestiques et aux autres activités productives (artisanat, commerce) : il s'agit essentiellement de soeurs ou de nièces du chef de ménage, qui occupant ces activités, permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques*».

³⁸ Le Plan d'Ajustement Structurel porte aussi sur le réalignement des salaires des enseignants sur les traitements de la fonction publique (les enseignants avaient été détachés de la grille des salaires de la fonction publique en 1976) et sur la réduction drastique de toutes les dépenses dites de «transfert» (bourse, transport, internat, logement universitaire...).

Au terme de cette étude sur les grandes tendances de la scolarisation féminine repérables à partir du matériel statistique disponible, on est frappé par, en quelque sorte, le manque «d'exotisme» des conclusions auxquelles nous avons abouti : les discriminations sexuelles et sociales, c'est-à-dire ce que les sociologues de l'éducation ont identifié dès les années 1960 pour les pays industrialisés sous le concept générique d'inégalités d'accès à l'éducation³⁹, y sont également à l'oeuvre et certainement de manière plus «brutale». Cet élément permet de poser le problème de la comparativité des systèmes scolaires et de leurs fonctions sociales sans faire pour autant l'économie des spécificités liées à leurs histoires particulières. En d'autres termes, dire que le système scolaire ivoirien n'est pas un simple reflet de modèles de scolarisation conçus et fonctionnant ailleurs et que des traits institutionnels ou organisationnels semblables a priori peuvent avoir un tout autre sens, cela n'interdit ni une perspective comparative, ni la recherche des invariants structural. La reconnaissance des singularités culturelles du système scolaire peut facilement mener au ghetto culturaliste, comme la négation des modalités particulières selon lesquelles il s'acquitte de sa fonction sociale incite à une classification technocratique et ethnocentrique des performances (mesurées par des indicateurs dit objectifs). Pour dépasser ces deux impasses *«la référence au passé s'impose toute particulièrement dans le cas du système d'éducation : en tant qu'institution objectivement investie de la fonction de transmettre un patrimoine culturel, celui-ci se trouve rattaché d'une manière originale à son passé institutionnel et culturel (...)*» (R. Castel & J.-C. Passeron, 1967, p. 17). Ainsi, notre long développement sur les tendances statistiques des scolarités féminines ne rend qu'imparfaitement compte de la spécificité des formes et des rythmes de la sélection et, surtout, fait la part belle à un système sans agents. Pour que les tendances relevées tout au long de notre exploration des statistiques ne soient pas de simples données techniques réservées aux annexes, il faut remonter aux principes qui les fondent et aux modalités concrètes, historiquement et culturellement situées, de leur mise en oeuvre : le mode de reproduction à dominante scolaire travaille à partir des formes spécifiques des inégalités sociales entre les groupes. En d'autres termes, nous ne pouvons pas faire l'économie des pratiques et des représentations des différents agents du champ scolaire : les normes et les pratiques institutionnelles, les stratégies familiales de scolarisation, les hiérarchisations de l'offre éducative (privé/public ; «école du peuple»/«école d'élite»), les interactions sociales dans l'école entre les élèves, les professeurs et l'administration, les enjeux matériels et symboliques qui sous-tendent les pratiques (entre autre, les luttes syndicales pour la défense des «intérêts matériels et moraux» des enseignants ; les stratégies des élèves pour conserver leur statut de scolarisé, etc.).

39 Voir à ce propos, la note de synthèse de J.-C. Forquin, sur les travaux concernant cette problématique sociologique (J.-C. Forquin, 1990).

Le dévoilement des inégalités de scolarisation entre les sexes que permet l'objectivation statistique mesure, parfois grossièrement, leur ampleur et leur constance et/ou leur déplacement mais ne traduit pas les logiques spécifiques à partir desquelles elles s'élaborent, se perpétuent ou se modifient. En revanche, la reconstitution de carrières scolaires féminines facilite la construction de types idéaux de parcours scolaires féminins en fonction de la forme et du volume des capitaux familiaux et semble indiquer que les discriminations sexuelles interviennent au second plan d'une discrimination d'abord, et avant tout, sociale que l'on peut illustrer par une série d'oppositions franches dans les cursus scolaires des élèves des différentes fractions sociales. Les filles des fractions dominantes ont des scolarités beaucoup plus régulières que les garçons des fractions moyennes et populaires et accèdent beaucoup plus souvent qu'eux à un niveau de diplôme supérieur. En revanche, les discriminations sexuelles jouent entre élèves d'une même fraction de classe et c'est là que l'on peut repérer tout le poids des discriminations sexuelles face à l'éducation scolaire et l'inégale valeur attribuée au titre scolaire en fonction du sexe de son titulaire. Ainsi, les «destins» scolaires féminins et la capacité de construire un avenir objectif dépendent de la position de la famille dans l'espace social et de la division moderne du travail.

ANNEXE : Quelques données sur le recrutement parallèle

En 1986-87, pour 3 132 décisions officielles de redoublement en classe de troisième, le recensement du secondaire public fait apparaître un effectif de 3 815 redoublants dans les classes de troisième soit un écart de 683 élèves supplémentaires, provenant soit des recrutements parallèles soit «des mesures de faveur accordées par l'administration des établissements». Le tableau ci-dessous montre la fulgurante reprise des recrutements parallèles en classe de troisième l'année qui suit l'interdiction de cette pratique.

Redoublants en classe de troisième

	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85			+4 335
1985-86			+6 101
1986-87	3 132	3 815	+ 683
1987-88	2 485	7 291	+4 806

Les recrutements parallèles en sixième sont dénombrés en comparant l'effectif officiel des élèves de CM2 affectés en sixième dans les établissements publics à la fin de l'année à l'effectif des nouveaux admis en sixième recensés à la rentrée suivante. Le nombre des «admissions de faveur» reste élevé en 1984-85 et 1985-86, passant de 5 103 à 7 503 élèves soit une augmentation de 2400. En 1986 ce phénomène a connu une forte diminution avec seulement 825 élèves supplémentaires soit une variation négative de 6 678 élèves par rapport à 1985-86. La reprise des recrutements parallèles en 1987-88 est remarquable avec un nombre de 6 180 inscrits soit un accroissement de 5 355 élèves et 649,1% par rapport à 1986-87 : la rentrée 1987-88 a enregistré le plus fort accroissement des effectifs de sixième des quatre dernières années (pour 100 décisions officielles, les classes de sixième publiques ont en réalité accueilli 119 élèves). En 1990-91, 41 008 élèves sont officiellement affectés en sixième publique et le total des nouveaux inscrits est de 48 040, soit une différence de 7 032 élèves supplémentaires : cette année là 14,6% des inscrits en sixième ont profité du recrutement parallèle.

Nouveaux inscrits en sixième

	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85	29 478	34 581	+5 103
1985-86	28 732	36 235	+7 503
1986-87	30 478	31 298	+ 825
1987-88	32 422	38 602	+6 180
1990-91	41 008	48 040	+7 032

Pour le recrutement en seconde, les effectifs officiels passent de 9 805 élèves en 1986-87 à 8 764 en 1987-88, soit une diminution de 1 041 élèves (- 10,6%). Simultanément les recrutements parallèles qui avaient chutés en 1986-87 (243 élèves supplémentaires) remontent à 1 574 en 1987-88 soit une augmentation de 1 331 élèves (547,7%). L'amélioration du contrôle des flux d'entrée en seconde qui avait été amorcée en 1985-86 et poursuivie en 1986-87 est remise en cause dès 1987-88 (pour 100 décisions officielles d'orientation prises par la CNO, on trouve 118 élèves en classe de seconde).

Nouveaux inscrits en seconde

années	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85	8 887	11 822	+2 935
1985-86	7 644	9 476	+1 832
1986-87	9 805	10 048	+ 243
1987-88	8 764	10 338	+1 574

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu (P.), Chamboredon (J.-C.) & Passeron (J.-C.),** 1968- *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris/La Haye, EHESS/ Mouton, 357 p.
- Briand (J.-P.), Chapoulie (J.-M.) & Peretz (H.),** 1979 - «Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité», *Revue française de sociologie*, vol. XX, n° 4, oct-nov., pp. 669-702.
- Castel (R.) & Passeron (J.-C.)** sous la dir., 1967 - «Education, Développement et Démocratie», *Cahiers du centre de sociologie européenne*, vol. IV, 268 p.
- Eliou (M.),** 1973 - «Scolarisation et promotion féminines en Afrique francophone (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal)», *International Review of Education*, vol. XIX, n° 1, pp. 30-46.
- Forquin (J.-C.),** 1990 - "La sociologie des inégalités d'éducation : principales orientations, principaux résultats depuis 1965", in *Revue française de pédagogie*, INRP/L'Harmattan, coll. «Education et formation», série «Références», pp. 19-82.
- Gérard (E.),** 1992 - *L'école déclassée. Une anthropo-sociologie de la scolarisation au Mali. Cas des sociétés malinkés*, thèse de Doctorat sous la direction de A.-M. Jeay, université de Montpellier, 2 vol.
- Guillaume (A.), Vinard (P.), Fassassi (R.) et Koffi (N),** 1995 - La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre, in *Crises, ajustements et recomposition en Côte d'Ivoire - La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov-2déc. 1994.
- Jacquier (M.) & Auberger (M.),** 1992 - *Rapport d'enquête sur l'évaluation des dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire*, Inspection générale des finances, 73 p. + annexes.
- Lange (M.-F.),** 1993 - «Crise économique et déscolarisation en Afrique subsaharienne : le cas du Togo», in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Éducation, changements démographiques et développement*, Paris, éd ORSTOM, 18-19 septembre 1991, pp. 171-188.
- Loukou (D.),** 1992 - «Niveau d'instruction et scolarisation des filles», In *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, Institut national de la Statistique & Direction générale du Plan, pp. 1-23.

- Pouninguinza Kiwi (J.-L.)**, 1993 - « Politiques scolaires et développement : le cas de la République centrafricaine », in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Éducation, changements démographiques et développement*, Paris, éd ORSTOM, 18 et 19 septembre 1991, pp. 199- 204.
- Proteau (L.)**, 1995 - « Le champ scolaire abidjanais : stratégies éducatives des familles et itinéraires probables », in Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), sous la dir., - « Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne », *Cahiers des sciences humaines*, Bondy, ORSTOM, vol. 31, n° 3, pp. 635-653.
- Proteau (L.)**, 1996 - *Ecole et sociétés en Côte-d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, thèse de doctorat de sociologie, L'HESS, 2 vol., 677 p.
- République de Côte-d'Ivoire**, 1992 - *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1988. Caractéristiques socio-économiques de la population. Analyse des résultats définitifs*, Abidjan, Comité national du recensement/Institut national de la statistique, tome 3, 108 p.
- République de Côte-d'Ivoire**, de 1957 à 1993 - *Annuaire statistiques*, ministère de l'Éducation nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques.
- Traoré (Y.)**, 1993 - « Scolarisation primaire : aspects statistiques hypothèses », in *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9-10-11 juin, 129 p.
- Vickos (E.)**, 1994 - *Analyse des déperditions scolaires des cinq dernières années dans l'enseignement primaire de la DREN d'Abidjan : conséquences sur la scolarisation*, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques/Ecole nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée, 64 p. + annexes.
- Yaro (Y. K.)**, 1994 - *Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina-Faso ? Une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960-2006*, thèse de démographie, Paris II Panthéon Sorbonne, 391 p.

